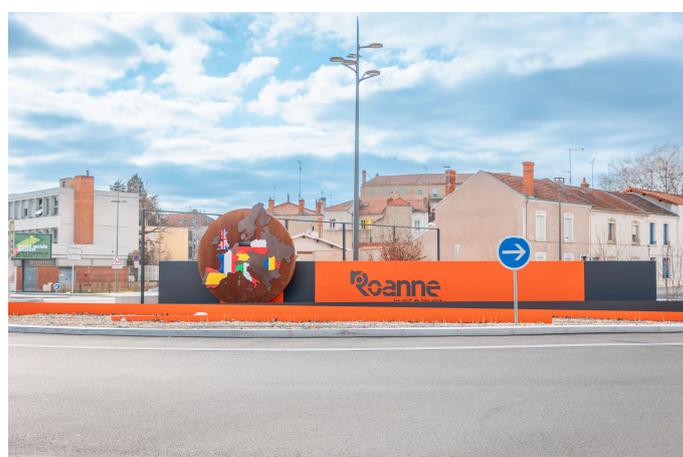


# Rapport de présentation du Compte Administratif 2022

Conseil municipal du 9 juin 2023



**Aménagement des bords de Loire – phase 2  
Voie Cyclable Quai Commandant Fourcault**



**Travaux Square Cassin – Avenue de Lyon  
Rond-Point des Villes jumelles**



**Rénovation du Centre Administratif Paul Pillet**



**Chantier de dépollution  
site Gambetta République**

# SOMMAIRE

## Préambule

## Chiffres clés 2022

### **I. Le résultat de l'exercice 2022 pour le budget général et son impact sur la situation financière de la Ville**

- A. Détermination du résultat 2022 et affectation
- B. Impact sur les épargnes et l'autofinancement
- C. Impact sur les indicateurs de solvabilité et autres ratios

### **II. Analyses de la section de fonctionnement par nature (Chapitres)**

- A. Les recettes de fonctionnement
  - 1. Chapitre 70 - Produits des services
  - 2. Chapitre 73 - Impôts et taxes
  - 3. Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations
  - 4. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement
- B. Les dépenses de fonctionnement
  - 1. Chapitre 011 - Charges à caractère général
  - 2. Chapitre 012 - Charges de personnel
  - 3. Chapitre 014 – Atténuation de produits
  - 4. Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (Subventions et participations)
  - 5. Chapitre 66 - Charges Financières
  - 6. Chapitre 67 - Charges exceptionnelles non récurrentes
  - 7. Chapitre 68 – Provisions pour risques
  - 8. Ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement

### **III. Analyse de la section d'investissement par nature (Chapitres)**

- A. Les ressources d'investissement
  - 1. Chapitre 10 – Dotations et Fonds Divers
  - 2. Chapitre 13 – Subventions d'investissement
  - 3. Chapitre 16 - Emprunts
- B. Les dépenses d'investissement
  - 1. Les dépenses d'équipement
  - 2. Chapitre 16 – Dette (remboursement du capital)
  - 3. Ventilation par fonction des dépenses d'investissement

### **IV. Le résultat de l'exercice 2022 pour les 4 budgets annexes**

- A. Théâtre
- B. Parkings Aménagés
- C. Service public Funéraire
- D. Crématorium

# **PRÉAMBULE**

Comme chaque année et en vertu de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le compte administratif 2022 doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire annuel, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il rend compte de l'exécution des décisions budgétaires intervenues au cours de l'année (budget primitif et décisions modificatives) et donne une image fidèle et sincère de la situation financière de la Ville, conformément aux principes guidant les finances publiques. Il doit être conforme au compte de gestion élaboré par le comptable public, présenté lors de la même séance du Conseil municipal. Il constitue ainsi l'arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace ceux tenus par le Comptable. A noter que ces deux documents seront fusionnés avec l'instauration du Compte Financier Unique qui interviendra sur l'exercice 2024 pour la Ville de Roanne.

Dans ce cadre, le présent document, en complément de la maquette officielle qui suit une forme comptable obligatoire, décrit pour le budget principal et les 4 budgets annexes de la Ville, l'ensemble des opérations (recettes et dépenses analysées par chapitre comptable) de l'année 2022 dans chacune des sections (fonctionnement et investissement), la réalisation par rapports aux crédits votés ainsi que les évolutions par rapport à l'exercice précédent.

Il présente également les résultats 2022, leur affectation et les restes à réaliser reportés sur l'exercice 2023. A la différence des budgets primitifs et de leurs décisions modificatives qui doivent s'afficher en équilibre pour chaque section entre les dépenses et les recettes, un excédent ou un déficit peut affecter le compte administratif. A noter cependant que si la section d'investissement enregistre un déficit, celui-ci doit obligatoirement être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement lors de l'affectation des résultats.

Ce rapport expose enfin l'impact du résultat de l'exercice 2022 sur la situation financière de la Ville de Roanne, à travers l'évolution des principaux indicateurs d'épargne et de solvabilité. L'analyse de la santé financière de la Ville se fait aussi par l'examen des ratios financiers et leur positionnement par rapport à la moyenne des villes de la même strate.

# CHIFFRES CLES 2022

- **REALISATIONS DE L'EXERCICE**

- ❖ **RECETTES REELLES TOTALES : 66 605 K€**

- **Dont 48 139 K€ en fonctionnement**
- **Dont 18 466 K€ en investissement**

- ❖ **DEPENSES REELLES TOTALES : 63 261 K€**

- **Dont 37 081 K€ en fonctionnement**
- **Dont 26 180 K€ en investissement**

- **DEPENSES D'EQUIPEMENT : 20 766 K€**

- **AUTOFINANCEMENT BRUT : 10 397 K€**

- **AUTOFINANCEMENT NET : 9 520 K€**

- **TAUX D'EPARGNE BRUTE : 21,60 %**

- **DELAI DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE : 16 MOIS**

## I. Le résultat de l'exercice 2022 pour le budget général et son impact sur la situation financière de la Ville

### A. Détermination du résultat 2022 et affectation

#### 1. Le résultat de l'exercice 2022

##### a) Section de Fonctionnement

Le résultat de l'exercice est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat de l'exercice antérieur non affecté, soit 300 K€.

(en K€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes (a)	46 684	48 324	48 529
Dépenses (b)	40 226	40 880	42 028
<b>Résultat de fonctionnement (c=a-b)</b>	<b>6 458</b>	<b>7 444</b>	<b>6 501</b>
Résultats antérieurs non affectés (reporté N-1)	300	300	300
<b>Résultat de clôture</b>	<b>6 758</b>	<b>7 744</b>	<b>6 801</b>

**Le résultat de clôture de l'exercice s'établit à + 6 501 K€.** Bien qu'en diminution par rapport au CA 2021 arrêté à 7 444 K€, il reste important et permet d'une part, de prendre en charge le besoin de financement de l'investissement détaillé ci-dessous pour l'exercice 2022 et d'autre part, d'abonder la section d'investissement de l'exercice 2023. Cette diminution du résultat de fonctionnement par rapport à l'exercice 2021 s'explique en grande partie par la hausse des dépenses (+ 1 148 K€), charges à caractère général (inflation, énergie) et charges de personnel principalement (hausse du point d'indice), qui n'est que très partiellement compensée par l'augmentation des recettes (+205 K€).

Une analyse sur la période 2013/2022 montre que, malgré la crise inflationniste de 2022, le résultat de fonctionnement se maintient à un niveau plus que satisfaisant qui permet à la fois de financer le besoin d'investissement de l'exercice 2022 mais aussi d'affecter le reliquat au financement de l'investissement 2023, pour réduire l'emprunt budgété au BP et/ou financer des besoins nouveaux.

FUNCTIONNEMENT (en K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>6 863</b>	<b>8 864</b>	<b>7 897</b>	<b>8 285</b>	<b>8 486</b>	<b>7 051</b>	<b>6 458</b>	<b>7 444</b>	<b>6 501</b>
Soldes antérieurs non affectés	600	600	600	300	300	300	300	300	300
<b>Cumul de résultat</b>	<b>7 463</b>	<b>9 464</b>	<b>8 497</b>	<b>8 585</b>	<b>8 786</b>	<b>7 351</b>	<b>6 758</b>	<b>7 744</b>	<b>6 801</b>

##### b) Section d'investissement

La section d'investissement comprend d'une part, le remboursement du capital de l'emprunt et d'autre part, les dépenses d'équipement qui constituent l'effort de la collectivité en matière  
Ville de Roanne – Rapport de présentation du Compte Administratif 2022

d'investissements nouveaux. **Son montant est historiquement élevé en 2022 puisqu'il atteint 20 066 K€** (déduction faite d'une opération comptable de 700 000 € concernant une avance de participation à EPORA), **soit 20 % de plus que la moyenne des 10 dernières années**. Le taux de réalisation (mandaté + engagé) atteint 94 %, soit un niveau qui se situe également parmi les meilleurs de ces dernières années. A noter cependant que le montant des reports sera supérieur aux années précédentes, ce qui s'explique par le décalage du planning de certains gros chantiers.

<b>Equipement brut (en K€)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Prévu	15 104	20 960	21 578	18 104	28 978	20 803	20 580	23 787	26 982
réalisé	9 269	15 361	17 792	12 970	22 726	16 576	14 025	18 460	20 766
% réalisé	61%	73%	82%	72%	78%	80%	68%	78%	77%
Restes à réaliser	3 262	3 758	2 488	2 681	2 952	2 476	3 645	3 863	4 512
Réalisé + engagé	12 531	19 120	20 281	15 652	25 679	19 052	17 670	22 323	25 278
<b>% consommé</b>	<b>83%</b>	<b>91%</b>	<b>94%</b>	<b>86%</b>	<b>89%</b>	<b>92%</b>	<b>86%</b>	<b>94%</b>	<b>94%</b>

Le solde d'exécution de la section d'Investissement est égal au solde constaté entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2022, majorées du déficit d'investissement 2021 reporté, et les recettes d'investissement propres à l'exercice 2022, également majorées de la quote-part de l'excédent 2021 de fonctionnement affecté en investissement. En outre et conformément à l'instruction M14, pour identifier le besoin de financement en investissement pour 2022, il convient de rajouter à ce solde d'exécution les restes à réaliser en recettes et en dépenses qui sont reportés au budget de l'exercice 2023.

<b>(en K€)</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Recettes (a)	18 296	21 192	24 256
Dépenses (b)	17 982	21 230	22 925
Résultat de l'exercice (c=a-b)	314	-38	1 331
Résultats antérieurs non affectés (reporté N-1)	- 4 766	- 4 451	- 4 489
Résultat de clôture	- 4 451	- 4 489	- 3 158
<b>Recettes reportées</b>	2 330	2 493	2 661
<b>Dépenses reportées</b>	3 665	3 863	4 512
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 5 786</b>	<b>- 5 859</b>	<b>- 5 009</b>

Au final, le résultat d'investissement de l'exercice fait apparaître un besoin de financement de 5 009 K€, soit un montant proche de celui de l'exercice 2021 car l'augmentation des dépenses d'équipement a été compensée en recettes par l'encaissement de l'emprunt Crédit Agricole à hauteur de 5 M€.

## 2. Affectation du résultat

Comme évoqué précédemment, le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2022 de la section d'investissement. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, s'il est positif, est libre d'emploi et peut être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre notamment :

- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt,
- de financer des dépenses nouvelles en fonctionnement ou investissement au BP 2023,
- d'inscrire une réserve en fonctionnement ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2023.

L'arrêté des comptes 2022 permet de dégager les résultats globaux suivants :

<b>FONCTIONNEMENT (en €)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
Recettes	46 683 721,10	48 323 502,03	48 529 291,63	
Dépenses	40 225 717,53	40 879 503,94	42 027 680,77	
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>6 458 003,57</b>	<b>7 443 998,09</b>	<b>6 501 610,86</b>	
Résultats antérieurs non affectés	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>6 758 003,57</b>	<b>7 743 998,09</b>	<b>6 801 610,86</b>	<b>A. Résultat à affecter</b>

<b>INVESTISSEMENT (en €)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
Recettes	18 295 668,83	21 192 000,96	24 255 645,57	
Dépenses	17 981 632,00	21 229 372,59	22 924 769,30	
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>314 036,83</b>	<b>-37 371,63</b>	<b>1 330 876,27</b>	
Soldes antérieurs reportés	-4 765 518,31	-4 451 481,48	-4 488 853,11	
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>	<b>-4 451 481,48</b>	<b>-4 488 853,11</b>	<b>-3 157 976,84</b>	
Recettes reportées	2 330 267,84	2 493 306,02	2 661 230,58	
Dépenses reportées	3 664 739,00	3 863 213,51	4 512 079,20	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-5 785 952,64</b>	<b>-5 858 760,60</b>	<b>-5 008 825,46</b>	<b>B. Besoin de financement</b>

<b>SOLDE DISPONIBLE (A-B)</b>	<b>972 050,93</b>	<b>1 885 237,49</b>	<b>1 792 785,40</b>	<b>C. Solde disponible</b>
-------------------------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------------

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (A) de la façon suivante :

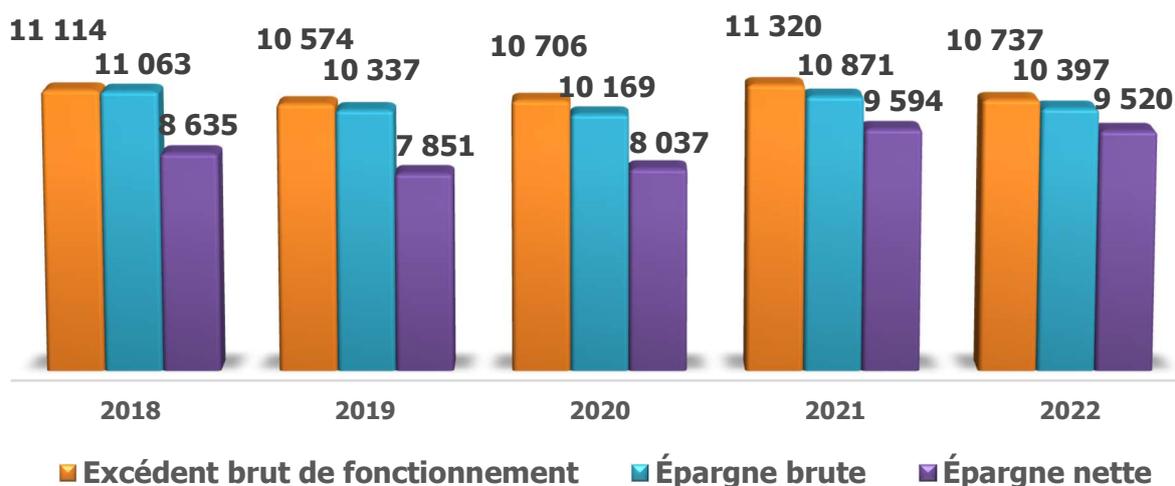
Couverture du besoin de financement de l'investissement (B)	5 008 825,46 €
Répartition du solde disponible (C)	1 792 785,40 €
<i>Report à nouveau en section de fonctionnement</i>	300 000,00 €
<i>Affectation complémentaire à l'investissement</i>	1 492 785,40 €
Total affecté (A)	6 801 610,86 €

L'intégralité du solde disponible pour l'investissement, soit **1 493 K€** peut être affecté à la réduction de l'emprunt d'équilibre inscrit à hauteur de 9 517 K€ au BP 2023 ou au financement de nouveaux investissements.

## B. Impact sur les épargnes et l'autofinancement

Malgré l'impact des tensions inflationnistes sur les dépenses en 2022 qui seront détaillées infra, les indicateurs d'autofinancement reflètent un maintien de la capacité financière de la Ville à la fin de l'exercice, dans la lignée des années précédentes. L'épargne brute s'établit à 10 397 K€, en diminution de 474 000 €. L'épargne nette ressort à 9 520 K€, soit une baisse limitée à 74 000 € car les intérêts de dette remboursés en 2022 ont chuté avec la fin de l'amortissement de plusieurs prêts.

Epargnes (en K€)	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution en € 2022/2021	Évolution en % 2022/2021
E.B.F.	11 114	10 574	10 706	11 320	10 737	-583	-5,15%
Epargne brute	11 063	10 337	10 169	10 871	10 397	-474	-4,36%
Epargne nette (autofinancement)	8 635	7 851	8 037	9 594	9 520	-74	-0,77%



**L'excédent brut de fonctionnement (EBF)** correspond à la différence entre les produits courants (recettes fiscales, dotations, produits divers...) et les charges courantes (achats, services extérieurs, participations et subventions ...) C'est un indicateur privilégié, car il fait abstraction du poids du passé (frais financiers) et de tous les mouvements exceptionnels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

**L'épargne brute** est l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement par la différence entre les recettes réelles « hors cessions d'immobilisations » et les dépenses réelles « hors travaux en régie ». C'est le montant disponible, après le remboursement des intérêts de la dette, utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts.

**L'épargne nette** correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. C'est la marge de manœuvre qui permet de financer les dépenses d'équipement.

Globalement sur la période 2018-2022, les trois ratios d'épargne de la Ville de Roanne rapportés au nombre d'habitants se maintiennent à des niveaux très supérieurs aux moyennes nationales des villes de la même strate, y compris en 2022 malgré la crise inflationniste.

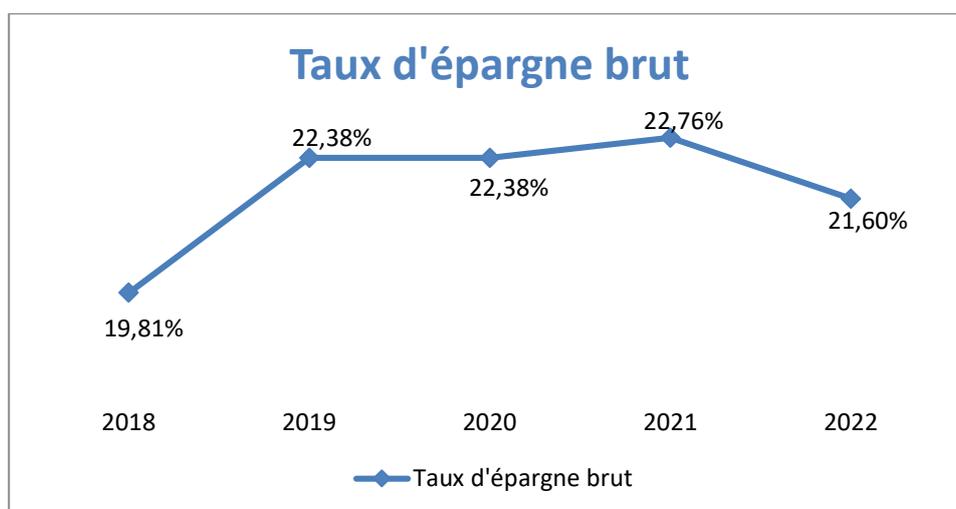
<b>EPARGNES en € par habitant</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>EBF Ville de Roanne</b>	<b>309</b>	<b>294</b>	<b>302</b>	<b>326</b>	<b>311</b>
Strate	214	220	214	223	NC
<b>Epargne Brute Ville de Roanne</b>	<b>307</b>	<b>288</b>	<b>295</b>	<b>313</b>	<b>301</b>
Strate	191	198	188	205	NC
<b>Epargne nette Ville de Roanne</b>	<b>240</b>	<b>219</b>	<b>229</b>	<b>276</b>	<b>276</b>
Strate	85	97	91	105	NC

(Source : ministère des Finances – les comptes des communes)

## C. Impact sur les indicateurs de solvabilité et autres ratios

### 1. Evolution du taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, en %) mesure la part des ressources qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges récurrentes et qui sont ainsi disponibles pour investir. C'est un indicateur de solvabilité.



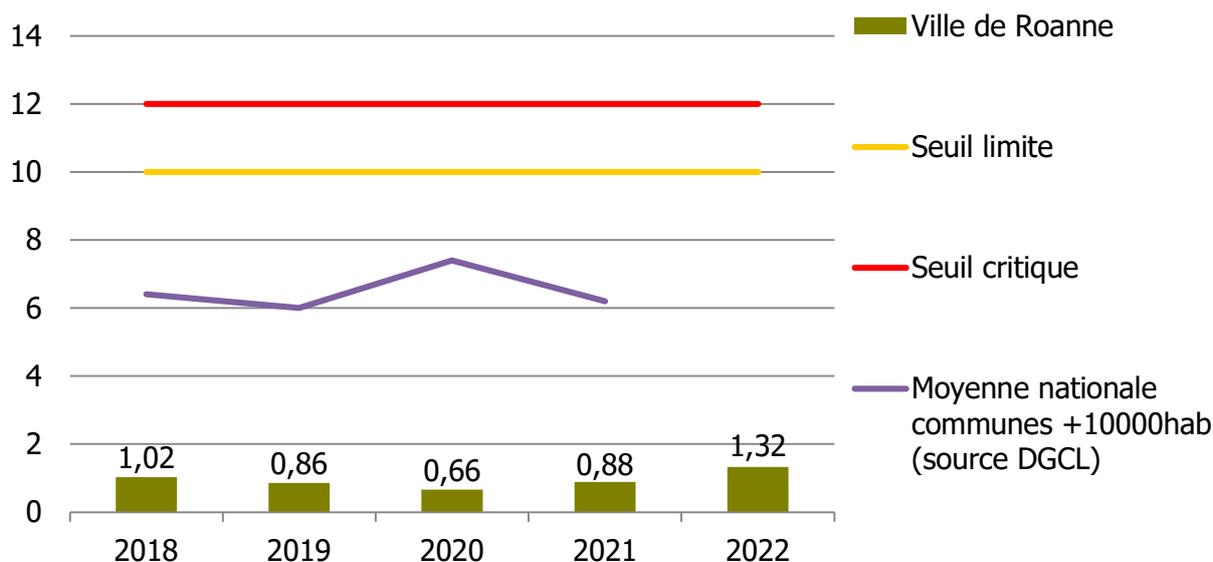
Pour la ville de Roanne, cet indicateur est en 2022 extrêmement bien positionné et bien au-dessus de la moyenne nationale qui est de 12,9 % pour les communes de plus de 10 000 habitants - source DGCL (les comptes des communes 2022).

A noter que cet indicateur a été retenu par l'Etat comme critère d'éligibilité au « Filet de sécurité » pour aider les communes à absorber les effets de l'inflation, ce qui est regrettable car ce choix pénalise fortement les communes, comme la nôtre, qui gèrent de façon rigoureuse leurs finances. De ce fait la Ville de Roanne n'a pas été éligible à ce dispositif en 2022 en raison de son taux d'épargne brute « trop bien positionné », alors qu'elle a subi, au même titre que les autres communes, les hausses de dépenses liées notamment à l'inflation.

## 2. Evolution du ratio de désendettement en année

Cet indicateur (encours de dette au 31/12 rapporté à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute. Il augmente en 2022 en raison de l'accroissement de l'encours lié à l'encaissement de l'emprunt de 5 000 K€. Mais ce ratio reste très en deçà de la moyenne nationale et des seuils d'alerte, ce qui confirme la possibilité de poursuivre la stratégie d'endettement raisonné pour financer l'effort d'investissement.

### Ratio de désendettement en années



## 3. Les ratios financiers obligatoires (article R.2313-1 du CGCT)

Les ratios sont des outils d'analyse et de comparaison des données d'une collectivité par rapport aux collectivités de même nature appartenant à une même strate démographique, et de mesurer les évolutions historiques d'un ratio pour une même collectivité. Parmi les informations que doivent contenir les comptes administratifs des collectivités de 3 500 habitants et plus, figurent, aux termes de l'article R.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une série de ratios détaillés ci-dessous, qui ont pour vocation de renseigner élus et citoyens sur la santé financière de la collectivité.

Ratios obligatoires (n°8 supprimé)	Libellé	Ville de Roanne CA 2020 (hors cessions)	Ville de Roanne CA 2021 (hors cessions)	Ville de Roanne CA 2022 (hors cessions)	Strate Moyenne 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	988,34 €	1 012,87 €	1 069,24 €	1 216,00 €
2	Produit des impositions directes/population	564,89 €	580,01 €	604,98 €	665,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 273,79 €	1 330,02 €	1 370,26 €	1 415,00 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	393,02 €	487,20 €	585,51 €	307,00 €
5	Encours de dette/population	191,66 €	276,56 €	397,51 €	972,00 €
6	DGF/population	204,24 €	205,25 €	205,77 €	201,00 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,53%	60,58%	60,52%	62,70%
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	82,36%	78,92%	79,88%	92,80%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	30,85%	36,63%	42,73%	21,70%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	15,05%	20,79%	29,01%	68,70%

\* SOURCES : DGCL/DGFIP Les collectivités locales en chiffres 2022

Il faut distinguer les ratios de niveau (ratios 1 à 6) qui rapportent une donnée financière à la population de la collectivité, et les ratios de structure (ratios 7 à 11) qui comparent des données financières entre elles. Il est important de préciser que les ratios de niveau sont impactés par l'évolution démographique : ainsi une population en baisse entraîne mécaniquement une hausse du ratio par habitant et inversement une population en hausse induit une diminution du ratio considéré.

A fin 2022, tous les ratios de la Ville de Roanne restent très bien positionnés par rapport aux moyennes 2021 des autres collectivités de la même strate. Ils démontrent sa très bonne santé financière, sa solvabilité garantie et, de fait, sa capacité à emprunter pour accroître l'effort d'investissement.

A ce titre, il convient de souligner notamment les ratios 4 et 10 qui indiquent que, comme annoncé au moment du Débat d'Orientation Budgétaire et du vote du Budget Primitif 2022, la Ville a très fortement augmenté son investissement qui s'établit sur l'exercice 2022 à un niveau jamais atteint et se donner ainsi les moyens de renforcer son attractivité et la qualité de son cadre de vie, mais aussi de poursuivre le soutien nécessaire à l'économie locale.

Concernant les ratios relatifs à l'endettement, ils traduisent cette année encore un niveau d'endettement très bas et très inférieur au ratio moyen de la strate. L'indicateur 5 concernant l'endettement par habitant est ainsi **2,5 fois inférieur à la moyenne**.

## II. Analyse de la section de fonctionnement par nature (Chapitres)

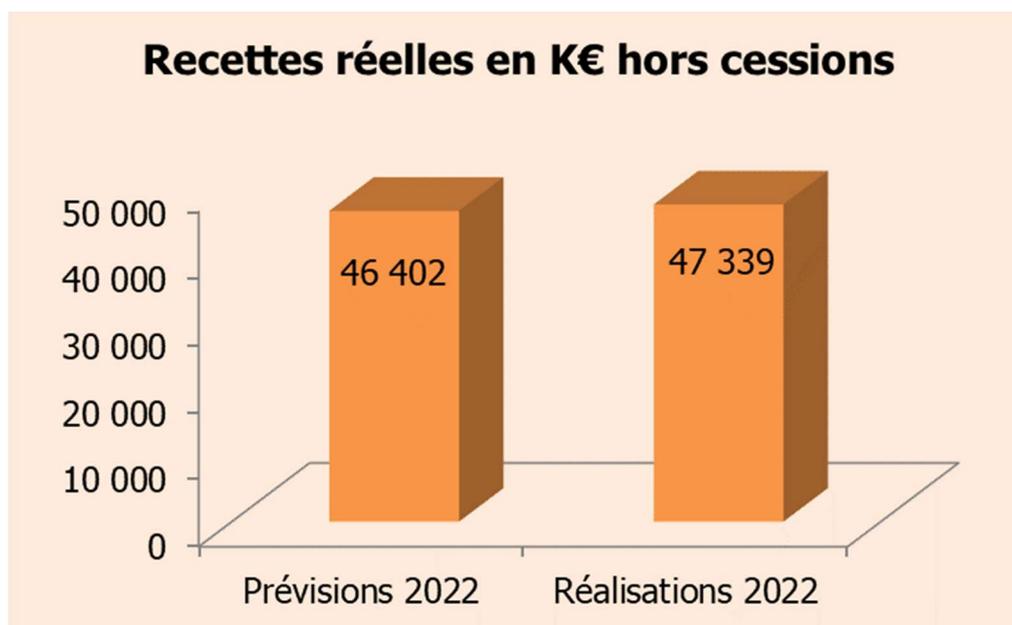
### A. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en €)		Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Variation 2021/2022	Taux exécution réalisé 2022/prévu 2022
013	Atténuation de charges	43 299	40 000	183 254	323,23%	458%
70	Produits des services	2 968 969	2 974 046	3 000 166	1,05%	101%
73	Impôts et taxes	32 525 925	32 938 446	33 457 043	2,86%	102%
74	Dotations, subventions et participations	9 151 879	9 218 439	9 377 433	2,46%	102%
75	Autres produits de gestion courante	1 118 797	1 151 303	1 187 939	6,18%	103%
76	Produits financiers	259	60	61	-76,45%	102%
77	Recettes exceptionnelles hors cession	223 686	79 725	114 112	-48,99%	143%
78	Reprise provision	181 446		18 524	-89,79%	
775	Produits des cessions	1 540 680		800 409	-48,05%	
	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>47 754 940</b>	<b>46 402 019</b>	<b>48 138 941</b>	<b>0,80%</b>	<b>104%</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre section	568 563	240 600	390 351	-31,34%	162%
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 323 503</b>	<b>46 642 619</b>	<b>48 529 292</b>	<b>0,43%</b>	<b>104%</b>

La forte variation des atténuations de charges provient du changement de comptabilisation de la part salariale des chèques déjeuners (janvier à avril 2022) titre au 7588 puis en 6479.

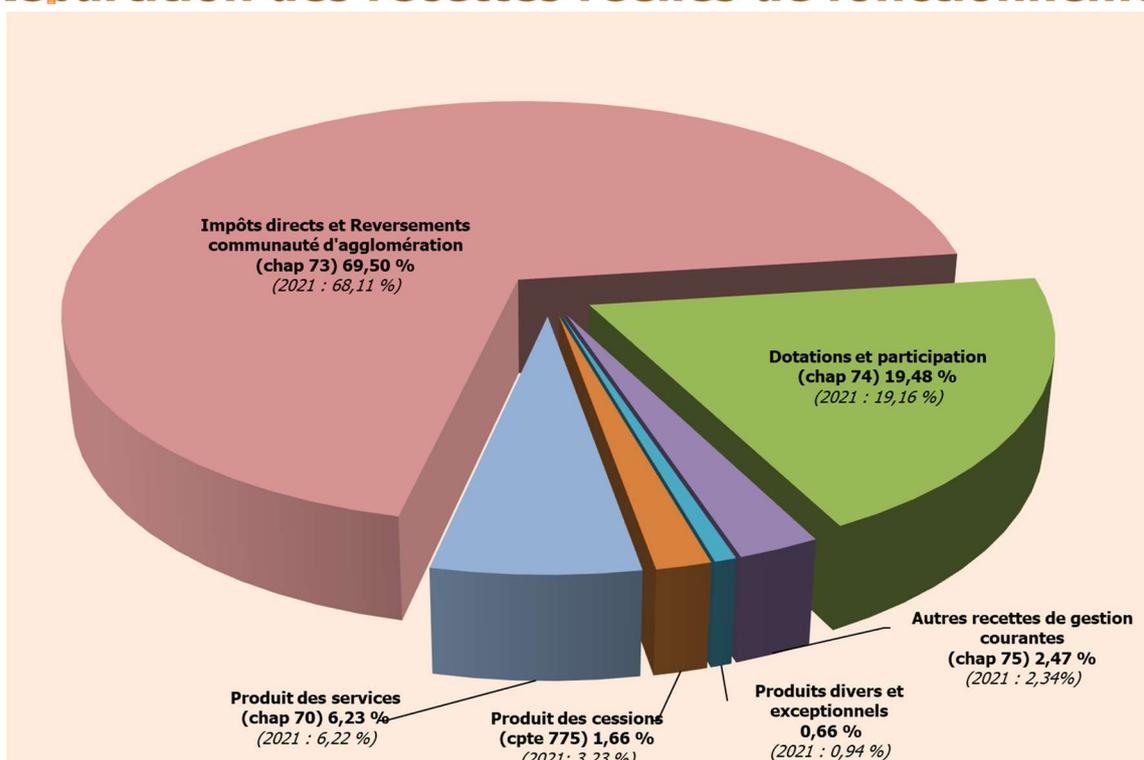
Pour le **chapitre 77 « Produits exceptionnels »**, la comparaison entre le prévu 2022 et le réalisé 2022 n'a pas de sens car, par définition, il intègre les recettes non prévues et le produit des cessions dont la prévision est inscrite en section d'investissement conformément à la réglementation M14.

Concernant les **opérations d'ordre (chapitre 042)**, il s'agit de mouvements comptables entre section tels que les plus ou moins-values de cession (différence entre la valeur vénale du bien à l'inventaire et le prix réel de cession), les travaux en régie et l'amortissement des subventions d'équipement reçus.



Les **recettes réelles totales** de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à **48 139 K€ en réalisation, pour une prévision de 46 402 K€**, soit un taux de réalisation de **104 %**, hors excédent antérieur reporté. Le niveau de réalisation des recettes est donc très satisfaisant. Tous les postes ont un taux d'exécution supérieur à 100% des prévisions, ce qui traduit à la fois une prudence légitime dans la préparation budgétaire et une gestion rigoureuse dans le recouvrement des recettes.

## Répartition des recettes réelles de fonctionnement



La répartition en 2022 des recettes de fonctionnement est matérialisée dans le graphique ci-dessus. Il n'y a pas d'évolution structurelle majeure par rapport à 2021. Près de 70% des recettes de la Ville proviennent de la fiscalité et des reversements de Roannais Agglomération mais il faut souligner que depuis la suppression de la taxe d'habitation, les communes n'ont plus la main que sur une part minime de cette recette fiscale.

## 1. Chapitre 70 - Produits des services : 3 000 K€ (2 969 K€ en 2021)

Chapitre 70 Produits des services et du domaine (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution	Évolution en %
Ventes de coupes de bois	6 913	34 977	28 064	405,96%
Concessions cimetières	122 710	129 050	6 340	5,17%
Droits d'occupation du domaine public, de voirie et divers	207 508	196 497	-11 011	-5,31%
Musée - entrées et ventes	28 347	22 446	-5 901	-20,82%
Actions évènementielles (RTO, Roanne Plage, 14 juillet...)	23 928	26 852	2 924	12,22%
Stages Pass'sport, école Roannaise des sports	28 629	29 115	486	1,70%
Droits des services périscolaires	399 276	444 144	44 868	11,24%
Remboursements par les budgets annexes, Roannais Agglomération et autres organismes	813 904	718 519	-95 385	-11,72%
Redevance stationnement et FPS	1 091 901	1 081 888	-10 013	-0,92%
Autres droits et remboursements divers	245 854	316 678	70 824	28,81%
<b>Total chap. 70</b>	<b>2 968 970</b>	<b>3 000 166</b>	<b>31 196</b>	<b>1,05%</b>

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les redevances et les recettes d'utilisation du domaine, les produits des prestations de services fournies par la collectivité (par exemple restauration scolaire, stages Pass'sport, recettes du musée...) ainsi que les remboursements par les budgets annexes des frais d'administration générale.

Ces produits, d'un montant de 3 000 K€ (contre 2 969 K€ en 2021) représentent **6,23 % des recettes réelles**. Ces recettes restent stables (en très légère hausse de 1,05%) en raison notamment de la stabilité des tarifs municipaux entre 2021 et 2022.

## 2. Chapitre 73 - Impôts et taxes : 33 457 K€ (32 526 K€ en 2021)

Ce chapitre englobe la fiscalité directe (ou impôts ménage), la fiscalité reversée par Roannais Agglomération (ou Attribution de Compensation) et la fiscalité indirecte ou taxes diverses (Droits de Mutation, taxe sur l'électricité...). Il représente **69,50 % des recettes** de fonctionnement réelles de la Ville. Le taux de réalisation est de 102 % soit un réalisé supérieur de 519 K€ par rapport à la prévision.

### a) La fiscalité directe : 20 900 K€ (20 153 K€ en 2021)

Les produits issus de la fiscalité directe progressent de + 747 K€ par rapport au CA 2021.

Produits issus de la fiscalité	2021	2022	Évolution en €	Évolution en %
Taxe d'habitation	259 790 €	285 126 €	25 336 €	9,75%
Foncier Bâti	19 756 946 €	20 498 479 €	741 533 €	3,75%
Foncier non Bâti	63 050 €	64 113 €	1 063 €	1,69%
Rôles complémentaires et supplémentaires	73 702 €	52 403 €	-21 299 €	-28,90%
<b>Total produits</b>	<b>20 153 488 €</b>	<b>20 900 121 €</b>	<b>746 633 €</b>	<b>3,70%</b>

Depuis 2021, en application de la réforme relative à la suppression de la taxe d'habitation, les impôts directs locaux sont composés de la taxe foncière sur les propriétés bâties (part communale et ancienne part départementale) à laquelle s'ajoute le cas échéant une dotation compensant la perte de produit global et appelée « coefficient correcteur », mais qui ne concerne pas la Ville de Roanne, et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui restent marginale à Roanne.

Compte tenu de la stabilité des taux décidée et votée par la municipalité, ces produits évoluent sous l'effet de la revalorisation des bases déterminée par la loi de finances de l'année en fonction du taux d'inflation ainsi que par l'évolution des bases (modifications physiques des propriétés assujettis et nouveaux contributeurs à la taxe foncière). L'effet conjugué de ces deux facteurs a permis aux produits fiscaux de progresser globalement de 3,7% malgré la stabilité des taux.

Bases Nettes Taxes	Bases nettes 2021	Bases nettes 2022
<b>Taxe habitation</b>	2 222 185 €	2 444 730 €
<b>Taxe foncière bâtie</b>	54 732 788 €	56 807 494 €
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	127 091 €	129 235 €

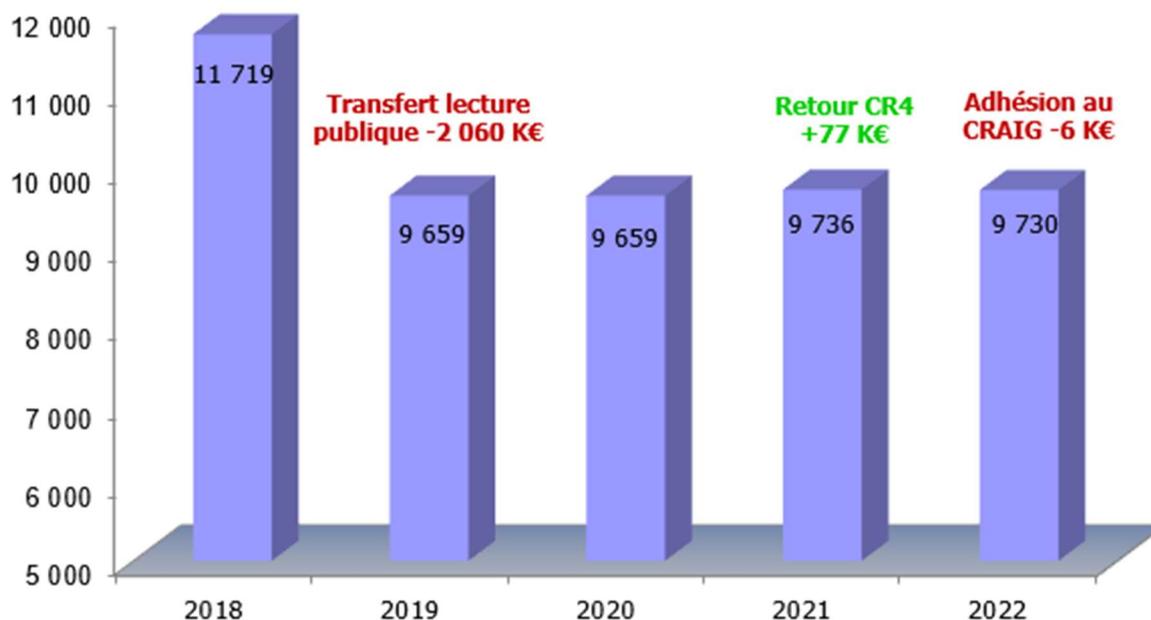
- ✓ **La taxe d'habitation** : la base est composée uniquement des résidences secondaires, la part concernant les résidences principales étant remplacée par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département.
- ✓ **La taxe foncière bâtie** : les bases ont augmenté de + 3,75 % entraînant ainsi un accroissement de recettes de + 742 K€.
- ✓ **La taxe foncière non bâtie** : les bases restent marginales sur le territoire de la commune. Elles évoluent de + 1,69 %, ce qui entraîne une augmentation du produit de + 1,06 K€ par rapport à 2021.

**b) Les reversements de Roannais Agglomération : 9 730 K€**  
(9 736 K€ en 2021)

L'attribution de compensation est versée par la Communauté d'Agglomération. Elle correspond au produit de la fiscalité économique diminué du montant des charges transférées à l'EPCI. L'attribution de compensation versée par Roannais Agglomération a évolué en 2022. En effet, afin de permettre aux communes membres du GFP de répondre à la législation en matière de sécurisation des travaux par la création d'un plan de corps de rue simplifié, Roannais Agglomération a adhéré au Centre Régional Auvergne-Rhône Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) pour qu'il réalise une photographie aérienne très haute résolution. Le

coût de cette adhésion, réparti entre les communes membres au prorata du nombre d'habitant, s'élève pour la Ville de Roanne à 6 461 €.

### Attribution de compensation en K€



#### c) La fiscalité indirecte : 2 827 K€ (2 636 K€ en 2021)

Fiscalité indirecte (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution	Évolution en %
Taxe sur les droits de mutation	1 470 394	1 705 156	234 761	15,97%
Taxe sur l'électricité	715 132	628 556	-86 577	-12,11%
Droits de place et droits de voirie	173 650	223 899	50 248	28,94%
Taxe sur la publicité	276 846	269 359	-7 488	-2,70%
<b>Total</b>	<b>2 636 022</b>	<b>2 826 970</b>	<b>190 944</b>	<b>7,24%</b>

La fiscalité indirecte évolue de **+ 191 K€** entre les 2 exercices. Pour rappel, le bloc communal roannais a perdu l'éligibilité au bénéfice du Fonds de Péréquation Inter Communale (FPIC) en 2017. De ce fait, la ville ne perçoit plus le FPIC depuis 2021 mais reste contributrice à hauteur de 203 K€ pour 2022.

Les évolutions de la fiscalité indirecte concernent essentiellement :

- ✓ **La taxe additionnelle sur les droits de mutation** : évoluant selon les transactions immobilières réalisées sur la commune, elle est en très forte hausse de **+ 235 K€** (+16%). Cette tendance haussière constatée depuis 2019 et qui se confirme est le signe d'un dynamisme fort de l'immobilier roannais.

## Évolution des droits de mutation en K€



- ✓ **La taxe d'électricité** : sa diminution par rapport à 2021 est liée à la diminution des consommations d'électricité par les acteurs économiques dans le contexte d'explosion des prix de l'énergie ;
- ✓ **Les droits de place, de terrasses et de voirie** : ce poste est en augmentation de 50 K€ par rapport à 2021 et retrouve un niveau proche de celui de 2019, dernier exercice complet avant Covid.

### 3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 9 377 K€ (9 152 K€ en 2021)

Chapitre 74 Dotations et participations (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution	Évolution en %
Dotation et compensations de l'Etat	8 388 719	8 482 977	94 258	1,12%
Subventions et participations	763 160	894 456	131 296	17,20%
<b>Total chapitre 74</b>	<b>9 151 879</b>	<b>9 377 433</b>	<b>225 554</b>	<b>2,46%</b>

Ce chapitre de recettes comptabilise l'ensemble des dotations et participations reçues de la part de l'Etat et des autres partenaires institutionnels. Il représente **19,48% des recettes** de fonctionnement et a été réalisé à hauteur de 102% sur l'exercice 2022.

#### a) **Dotations et compensations de l'Etat : 8 483 K€** (8 389 K€ en 2021)

Dotations et compensations (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
<i>Dotation forfaitaire des communes</i>	<i>5 503 176</i>	<i>5 396 726</i>	<i>-106 450</i>	<i>-1,93%</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>1 563 192</i>	<i>1 633 423</i>	<i>70 231</i>	<i>4,49%</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>65 425</i>	<i>78 510</i>	<i>13 085</i>	<i>20,00%</i>
Dotation globale de fonctionnement	7 131 793	7 108 659	-23 134	-0,32%
Dotation générale de décentralisation	81 378	81 378	0	0,00%
Dotation recensement	0	6 736	6 736	
Dotation pour les titres sécurisés	24 260	33 260	9 000	37,10%
Comp. perte taxe add. droits mutation	3 318	4 549	1 231	37,10%
Comp. Taxes foncières	1 147 970	1 248 395	100 425	8,75%
<b>Total</b>	<b>8 388 719</b>	<b>8 482 977</b>	<b>94 258</b>	<b>1,12%</b>

Le poste **Dotations et compensations** concernant les transferts financiers de l'Etat se décompose de la manière suivante :

- d'une part, les dotations et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- d'autre part, les compensations de perte de fiscalité dans le cadre des politiques d'exonération décidées par les pouvoirs publics nationaux.

Concernant les dotations, la principale baisse (- 23 K€) est observée sur la dotation globale de fonctionnement qui comprend :

- ✓ **La dotation forfaitaire des communes** qui diminue de 106 K€ en raison d'un écrêtement opéré par l'État pour le financement de la péréquation et d'un ajustement de la composante démographique. Depuis 2013, cette dotation poursuit sa diminution mais devrait connaître une évolution à la hausse en 2023 grâce à l'augmentation de la population de Roanne.

Dotation forfaitaire en K€



- ✓ **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale** évolue de +70 K€. Cette dotation de péréquation est accordée à 688 communes de plus de 10 000 habitants, déterminées par un indice qui synthétise plusieurs indicateurs liés notamment à la politique de la Ville (population en quartier QPV, nombre de logements sociaux, nombre de bénéficiaires des allocations logements...). Le rang de la Ville de Roanne en 2022 est 375.
- ✓ **La dotation nationale de péréquation** évolue de + 13 K€. Cette dotation est versée aux communes dont la richesse fiscale est inférieure au seuil moyen ou proche : pas plus de 5 % au-dessus et qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne nationale. L'attribution est plafonnée à 120 % du montant perçu en 2021.
- ✓ **Les compensations fiscales**, qui sont censées compenser les exonérations de taxes décidées par l'Etat, évoluent à la hausse corrélativement à la hausse du produit de la taxe foncière. Elles restent néanmoins globalement inférieures à la perte de produit fiscal subie par les collectivités locales. À titre d'exemple, la compensation de la taxe d'habitation est calculée avec le taux de 1991 soit 9,89 % et non celui de l'année en cours.

**b) Autres subventions et participations : 894 K€ (763 K€ en 2021)**

Subventions et participations (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution	Évolution en %
Participations Etat	320 416	299 527	-20 889	-6,52%
Participations Région	39 674	137 352	97 678	246,20%
Participations Département	60 798	66 512	5 714	9,40%
Participations des communes	119 089	104 884	-14 205	-11,93%
Participations autres organismes	223 183	286 182	62 999	28,23%
<b>Total</b>	<b>763 160</b>	<b>894 457</b>	<b>131 297</b>	<b>17,20%</b>

Ce poste qui est en forte augmentation (hausse de 17,20%) comptabilise les participations reçues par la Ville telles que par exemple :

- les subventions versées par l'Etat pour les différents contrats d'insertion,
- les participations des autres collectivités versées pour l'utilisation des équipements de la Ville (gymnases,...), notamment par les collégiens et lycéens.
- les subventions reçues d'organismes divers tels que la CAF.

La hausse s'explique principalement par l'évolution des financements de la Région AURA au titre de l'utilisation des équipements sportifs pour les lycées et par l'encaissement de la subvention RTO 2021 sur l'exercice 2022 (20 000 € de 2021 sur 2022 et rattachement de 30 000 € pour 2022).

**4. Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement – Chapitre 013-75-76-77 et 78 – Autres produits : 1 504 K€ (1 567 K€ en 2021)**

Ce poste évolue de - 63 K€ et se décompose comme suit :

MONTANTS (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution	Évolution en %
Atténuations de charges	43 299	183 254	139 955	323,23%
Autres produits de gestion courante	1 118 797	1 187 939	69 142	6,18%
Produits financiers	259	61	-198	-76,45%
Produits exceptionnels (hors cessions)	223 686	114 112	-109 574	-48,99%
Reprise sur provisions	181 446	18 524	-162 922	-89,79%
<b>TOTAL</b>	<b>1 567 487</b>	<b>1 503 890</b>	<b>-63 597</b>	<b>-4,06%</b>

Le poste évolue globalement de - 4,06%. Les principales évolutions concernent les chapitres suivants :

**a) Chapitre 013 – Atténuation de charges : + 140 K€**

Ces recettes viennent en atténuation de certaines charges principalement de personnel, tels que par exemple le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners et surtout sur l'exercice 2022 le remboursement par l'Etat de la prime « Inflation » versée à certains agents éligibles.

**b) Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : + 69 K€**

Ce chapitre comptabilise principalement les revenus des immeubles.

**c) Chapitre 76 – Produits financiers : - 0,198 K€**

En baisse entre 2021 et 2022 suite à la cession des participations à la Caisse d'Épargne.

#### d) Chapitre 77 - Produits exceptionnels : - 110 K€

Ce chapitre enregistre les produits indépendants de la gestion courante qui ne sont pas appelés à se renouveler dans le temps.

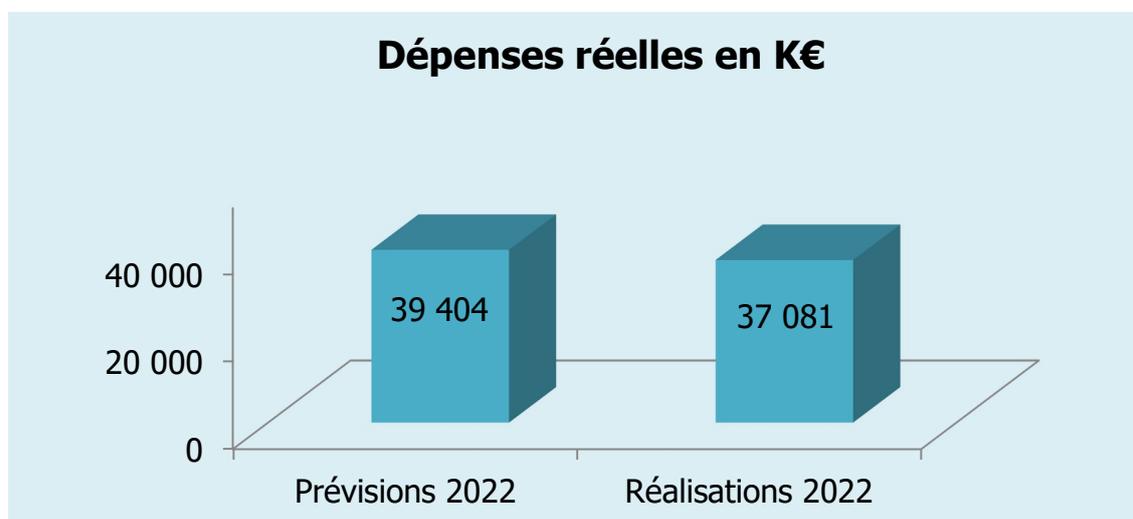
#### e) Chapitre 78 - Reprise sur provisions : - 163 K€

Ce chapitre varie suivant les reprises effectuées sur les provisions notamment celle concernant la dépréciation des comptes de tiers mise à jour chaque année.

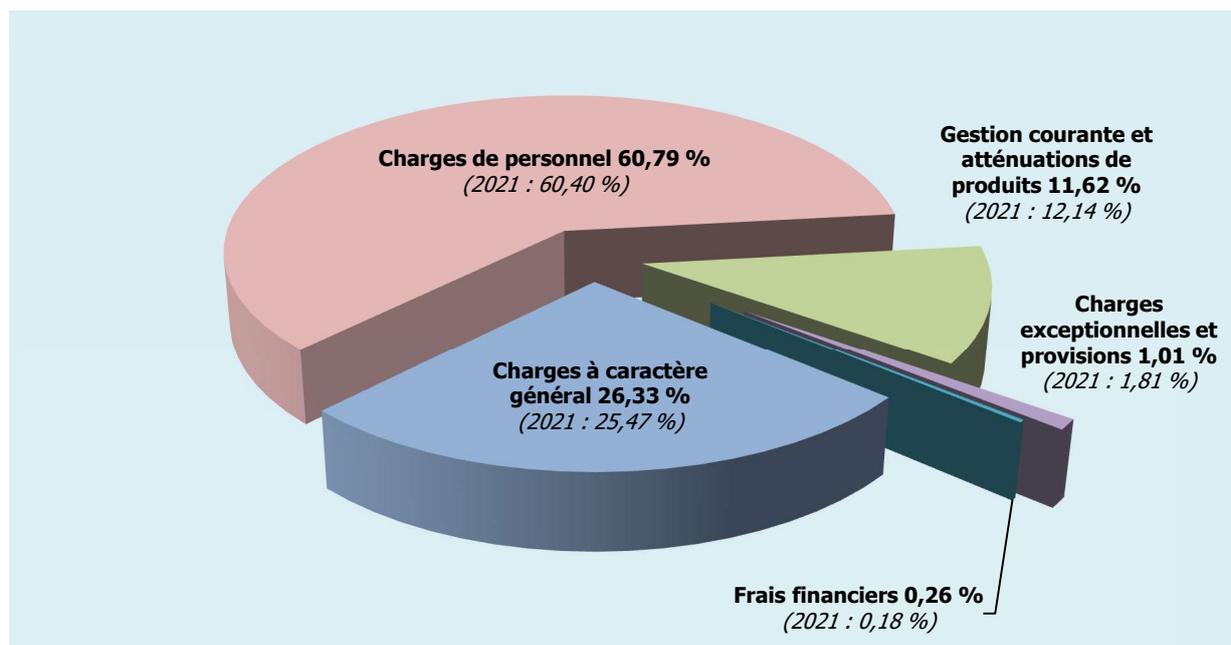
### B. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en €)		Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Variation 2021/2022	Taux exécution réalisé 2022/prévu 2022
011	Charges à caractère général	9 007 558	10 709 997	9 761 508	8,37%	91%
012	Charges de personnel	21 362 626	23 069 795	22 540 041	5,51%	98%
014	Atténuation de produits	226 951	210 000	203 434	-10,36%	97%
65	Autres charges de gestion courante	4 067 604	4 719 275	4 105 493	0,93%	87%
66	Charges financières	63 670	110 000	95 372	49,79%	87%
67	Charges exceptionnelles	608 881	569 165	359 436	-40,97%	63%
68	Dotations aux provisions	32 000	16 040	16 040	-49,88%	100%
	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 369 290</b>	<b>39 404 272</b>	<b>37 081 324</b>	<b>4,84%</b>	<b>94%</b>
023	Virement à la section d'investissement	0	3 536 347	0	0,00%	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 510 214	4 002 000	4 946 357	-10,23%	124%
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>40 879 504</b>	<b>46 942 619</b>	<b>42 027 681</b>	<b>2,81%</b>	<b>89,53%</b>

Les **dépenses réelles** totales de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 s'élèvent à **37 081 K€ en réalisation, pour une prévision de 39 404 K€**, soit un taux de réalisation de **94 %**. Ce niveau de réalisation est proche de celui des années antérieures et reste conforme aux ratios habituels des collectivités locales, notamment des communes. L'analyse des dépenses réelles par chapitre est détaillée ci-après. Concernant les opérations d'ordre (chapitres 023 et 042), il s'agit de mouvements comptables entre section qui concernent d'une part, le virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (chap.023) et d'autre part, la dotation aux amortissements (chap.042).



# Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



La structure des dépenses de la Ville de Roanne a peu évolué entre 2021 et 2022. Le poste principal est constitué des charges de personnel, à savoir l'intégralité du chapitre 012, qui représente 60,79% des dépenses réelles de fonctionnement.

## 1. Chapitre 011 - Les charges à caractère générales : 9 762 K€ (9 008 K€ au CA 2021)

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne, à l'entretien du patrimoine, à l'achat des fournitures, à la communication et aux prestations effectuées dans le cadre du fonctionnement des services. Elles se décomposent comme suit :

Charges à caractère général (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
Achats	4 158 211	4 431 583	273 373	6,57%
Services extérieurs	4 509 879	4 973 756	463 877	10,29%
Impôts et taxes	339 468	356 168	16 700	4,92%
<b>Total chap. 011</b>	<b>9 007 558</b>	<b>9 761 507</b>	<b>753 950</b>	<b>8,37%</b>

Le chapitre évolue globalement de **+754 K€** par rapport au CA 2021. Le détail de cette évolution est détaillé ci-après :

### a) Compte 60 – Achats : 4 432 K€ (4 158 K€ au CA 2021)

Certains éléments de ce poste sont directement impactés par les hausses du prix de l'énergie et des matières premières :

✓ **Les fluides : + 166 K€**

Fluides (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
Eau et assainissement	243 581	292 115	48 534	19,93%
Energie et électricité	1 629 402	1 703 325	73 923	4,54%
Chauffage urbain	68 708	74 401	5 693	8,29%
Carburants	193 908	231 655	37 747	19,47%
<b>TOTAL</b>	<b>2 135 599</b>	<b>2 301 496</b>	<b>165 897</b>	<b>7,77%</b>

Le coût des « Fluides » est en hausse de près de 8% en 2022. Cette augmentation est la conséquence de l'inflation subie en 2022 et qui va s'accroître en 2023.

✓ **Les achats de prestations de services : + 104 K€**

Cette forte augmentation par rapport à 2021 correspond essentiellement à un retour à la normale de l'activité des restaurants scolaires ce qui a entraîné des achats de repas pour un montant équivalent à celui de 2019.

**b) Comptes 61 et 62 – Prestations de services extérieurs : 4 974 K€**  
(4 510 K€ au CA 2021)

Les prestations confiées aux entreprises pour l'entretien des terrains, des bâtiments, des réseaux, les études ou autres services, ont fait l'objet de nombreuses revalorisations à l'initiative des titulaires des marchés publics. L'application des clauses contractuelles d'actualisation des prix selon les indices de révision, le plus souvent indexés sur l'inflation, a directement impacté ce poste et explique son augmentation de 10%.

**c) Comptes 63 – Impôts et taxes : 356 K€** (339 K€ au CA 2021)

Ce poste concerne les impôts payés par la collectivité au titre de son patrimoine immobilier, il évolue en fonction notamment des acquisitions et cessions foncières.

**2. Chapitre 012 – Charges de personnel : 22 540 K€** (21 363 K€ en 2021)

Dépenses (en €)	CA 2021	CA 2022	Variation en €	Variation en %
Charges de personnel brutes (chap. 012)	21 362 626	22 540 041	1 177 415	+5,51%
Atténuations de charges de personnel (chap. 013)	43 299	183 254	139 955	+323,23%
<b>Charges de personnel nettes</b>	<b>21 319 327</b>	<b>22 356 787</b>	<b>1 037 460</b>	<b>+4,87%</b>

Les **dépenses de personnel brutes (22 540 K€)** comptabilisées au chapitre 012 sont en augmentation de 5,51% par rapport à l'exercice 2021 et représentent 60,79 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel ont fortement augmenté par rapport à 2021 (+1 177 K€) du fait des obligations réglementaires appliquées en 2022 :

- la mise en place du RIFSEEP (obligation réglementaire avec décisions spécifiques de la collectivité) ;
- la mise en œuvre des mesures nationales qui se sont imposées aux collectivités, hausse de la valeur du point au 1er juillet 2022 ;

- l'impact du reclassement des catégories C en janvier 2022 ;
- les effets de la réforme des catégories B ;
- les hausses successives du SMIC qui représentent + 4,73% par rapport au 31/12/2021 ;
- le Glissement Vieillesse Technicité ;
- la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) du fait de l'inflation et de la hausse de la valeur du point sera plus conséquente qu'habituellement.

Après déduction des atténuations de charges, les charges de personnel s'élèvent à **22 357 K€**, soit un ratio qui s'établit à **60,52 %** à comparer à la moyenne de la strate qui est de **62,70 %**.

Outre les atténuations de charges du chapitre 013, il convient également de déduire des charges salariales, les recettes encaissées au titre des remboursements de mises à disposition de personnel notamment à Roannais Agglomération ou aux Budgets Annexes, et au titre des contrats aidés, ce qui correspond à un montant de 603 291 € en 2022. **Le coût net des charges de personnel sur l'exercice 2022 s'élève donc à 21 753 K€.**

### 3. Chapitre 014 – Atténuation de produits : 203 K€ (227 K€ en 2021)

Les atténuations de produits enregistrent les reversements de tout ou partie de certaines recettes. Pour la Ville de Roanne, il s'agit du reversement du Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC), car même si elle ne le perçoit plus comme expliqué dans la partie recette (p.14), elle reste contributrice. L'évolution est de - 24 K€ par rapport à 2021.

### 4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 4 105 K€ (4 068 K€ au CA 2021)

Autres charges de gestion (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution	Évolution en %
Redevances concessions, licences et droits	50 958	24 946	-26 012	-51,05%
Déficits des services à comptabilité distincte (Théâtre)	722 600	833 755	111 155	15,38%
Indemnités, missions, retraite, formation Maire et Adjoints	405 258	411 039	5 781	1,43%
Participations aux écoles privées	280 000	327 220	47 220	16,86%
Subvention de fonctionnement au groupement de rattachement	14 097	1 433	-12 664	-89,83%
Subvention au CCAS	1 133 852	1 051 621	-82 231	-7,25%
Subventions de fonctionnement aux associations	1 422 768	1 395 000	-27 768	-1,95%
Créances et charges diverses	38 072	60 479	22 407	58,85%
<b>Total chap.65</b>	<b>4 067 605</b>	<b>4 105 493</b>	<b>37 888</b>	<b>0,93%</b>

Les autres charges de gestion courantes regroupées au chapitre 65 concernent les dépenses d'intervention de la collectivité telles que notamment les subventions versées aux organismes tiers (CCAS, associations, ...) et aux budgets annexes.

Elles évoluent de **+38 K€** soit +0,93% par rapport au CA 2021. Parmi les évolutions figurent :

- **Les subventions de fonctionnement aux associations** : ce poste reste stable d'une année sur l'autre. La Municipalité confirme son soutien au tissu associatif roannais en absorbant sans les répercuter toutes les hausses de dépenses qui impactent les moyens logistiques mis à la disposition des associations.

- **La subvention d'équilibre au théâtre municipal** : la subvention est ajustée au besoin de ce budget à comptabilité distincte faisant l'objet d'une présentation détaillée pages 35 à 38 de ce rapport.
- **La subvention au CCAS** : la diminution entre 2021 et 2022 s'explique notamment par la vacance de 2 postes qui devraient être pourvus en 2023.

## 5. Chapitre 66 - Charges financières : 95 K€ (64 K€ au CA 2021)

Les charges financières correspondent en section de fonctionnement aux intérêts de la dette à rembourser. Elles évoluent à la hausse car un nouvel emprunt de 5 M€ a été contracté en 2022.

## 6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 359 K€ (609 K€ en 2021)

Charges exceptionnelles (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution	Évolution en %
Secours, dots, bourses et prix	78 268	93 035	14 767	18,87%
Subventions au budget Parkings Aménagés	84 700	0	-84 700	-100,00%
Subventions exceptionnelles	55 760	58 169	2 409	4,32%
Autres charges exceptionnelles	390 153	208 232	-181 921	-46,63%
<b>Total chap.67</b>	<b>608 881</b>	<b>359 436</b>	<b>-249 445</b>	<b>-40,97%</b>

Les charges exceptionnelles enregistrent les dépenses non récurrentes qui n'ont pas vocation à se répéter d'une année sur l'autre. La comparaison entre exercice n'est donc pas pertinente. En 2022, le budget Parkings Aménagés n'a pas eu besoin de subvention de la part du Budget Général grâce à l'encaissement d'un fonds exceptionnel de solidarité versé par l'Etat pour compenser les pertes d'exploitation liées à la COVID-19 (39 K€). La baisse constatée sur les autres charges exceptionnelles s'explique par le fait qu'une indemnité avait été versée en 2021 (162 K€).

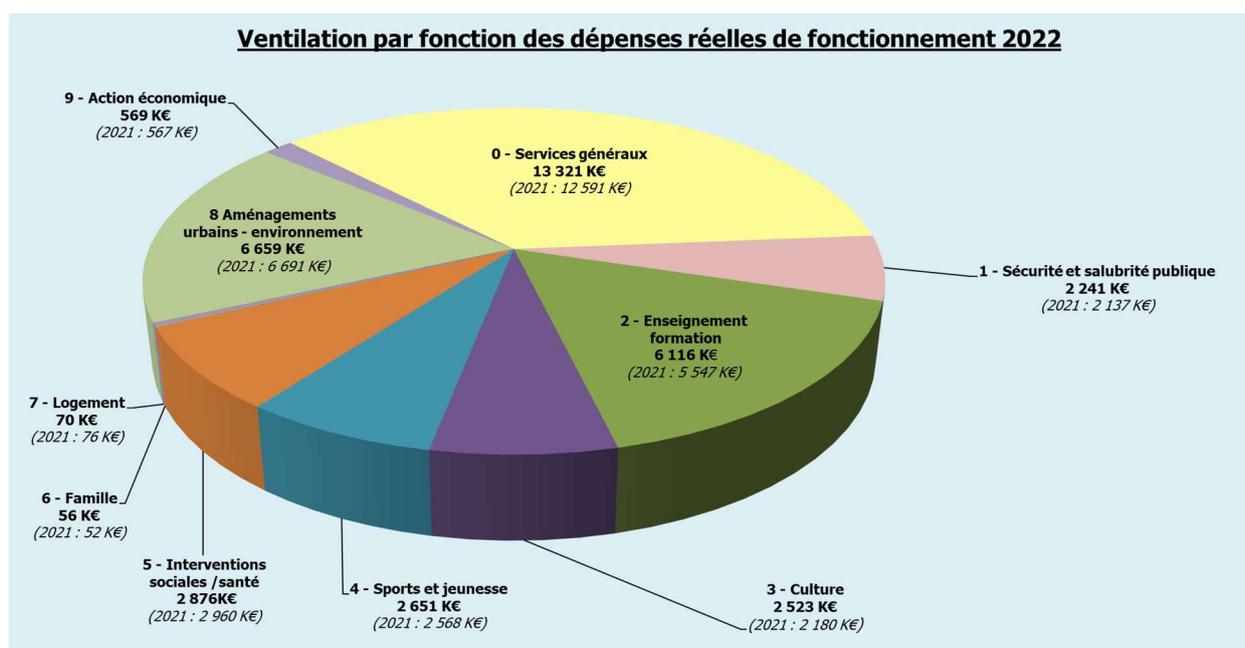
## 7. Chapitre 68 – Provisions pour risques : 16 K€ (32 K€ en 2021)

Dotations aux provisions (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution	Évolution en %
Dotations aux provisions	32 000	16 040	-15 960	-49,88%
<b>TOTAL</b>	<b>32 000</b>	<b>16 040</b>	<b>-15 960</b>	<b>-49,88%</b>

La baisse entre les exercices correspond à un ajustement de la provision pour dépréciation de comptes de tiers.

## 8. Ventilation par fonction des dépenses réelles de fonctionnement

Répartition par fonction en K€	CA 2021	CA 2022
0 Services généraux	12 591	13 321
1 Sécurité et salubrité publique	2 137	2 241
2 Enseignement - formation	5 547	6 116
3 Culture	2 180	2 523
4 Sports et jeunesse	2 568	2 651
5 Interventions sociales et santé	2 960	2 876
6 Famille	52	56
7 Logement	76	70
8 Aménagements urbains - environnement	6 691	6 659
9 Action économique	567	569
<b>TOTAL en K€</b>	<b>35 369</b>	<b>37 082</b>



La ventilation par fonction du budget des communes est rendue obligatoire par l'instruction comptable M14 et est détaillée dans la maquette comptable soumise au vote du Conseil Municipal. Concernant les dépenses de fonctionnement, cette ventilation permet en complément de la répartition par chapitres, d'analyser l'évolution des dépenses de la collectivité par domaines de compétence, ce qui se rapproche de l'analyse par politiques publiques.

La structure de cette ventilation des crédits de fonctionnement par fonction n'a pas connu d'évolution majeure pour Roanne en 2022 par rapport à 2021.

A noter que la fonction 0 « Service généraux » intègre notamment toutes les dépenses de fonctionnement des services supports ainsi que le remboursement des intérêts de la dette.

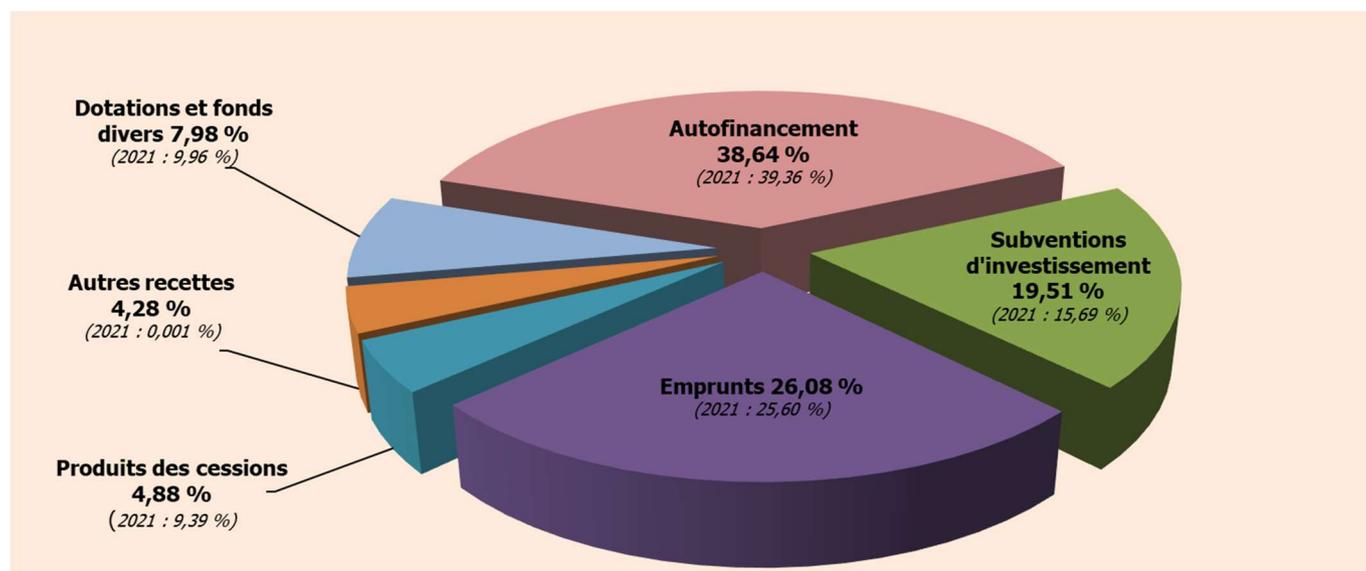
### III. Analyse de la section d'investissement par nature (Chapitres)

#### A. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en €)		Réalisation 2021	Prévisions 2022	Réalisation 2022	Reste à Réaliser	Variation 2021/2022	Taux exécution réalisé 2022/prévu 2022
10	Dotations et fonds propres (hors 1068)	1 634 171	1 900 000	1 537 029		-5,94%	80,90%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	6 458 004	7 443 998	7 443 998		15,27%	100,00%
13	Subventions d'investissement reçues	2 573 514	7 530 817	3 757 635	2 493 306	46,01%	85,23%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 166 666	6 249 578	5 000 000			80,01%
165	Dépôts et cautionnement reçus	33 058	34 500	23 779		-28,07%	68,92%
024	Produits des cessions (réalisé chap.775*)		1 400 000				
	Autres recettes (chap 20 à 23, 45)	240	700 000	703 320		293292,29 %	100,47%
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>14 865 652</b>	<b>25 258 893</b>	<b>18 465 761</b>	<b>2 493 306</b>	<b>24,22%</b>	<b>82,98%</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		3 536 347				
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 510 214	4 002 000	4 946 357		-10,23%	123,60%
041	Opérations patrimoniales	816 135	1 019 300	843 527		3,36%	82,76%
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 192 001</b>	<b>33 816 540</b>	<b>24 255 646</b>	<b>2 493 306</b>	<b>14,46%</b>	<b>79,10%</b>

\*Le produit des cessions est constaté en recettes de fonctionnement et transféré en recettes d'investissement par une opération comptable

### Répartition des recettes réelles d'investissement



Outre l'**autofinancement** qui s'élève à **7 444 K€** soit **38,64% des recettes**, les recettes réelles d'investissement se répartissent en 4 autres postes principaux détaillés ci-dessous :

## 1. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers : 1 537 K€ (1 634 K€ en 2021)

Autres recettes (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
FCTVA	1 556 541	1 372 542	-184 000	-11,82%
Taxe d'aménagement	77 630	164 488	86 858	111,89%
<b>Total</b>	<b>1 634 171</b>	<b>1 537 030</b>	<b>-97 142</b>	<b>-5,94%</b>

Ce chapitre représente, en 2022, **7,98 % des recettes d'investissement** et comprend 2 fonds distincts :

### a) Le FCTVA : 1 373 K€ (1 557 K€ en 2021)

Le Fonds de Compensation de Taxe sur la Valeur Ajoutée est perçu sur les dépenses d'équipement de l'année antérieure. Le taux du FCTVA s'établit à 16,404%. La diminution s'explique essentiellement par le décalage dans la perception de la part de FCTVA relative aux travaux de rénovation du Centre Administratif, qui sera perçue globalement en fin d'opération, en raison du montage opérationnel du projet (maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Oser).

### b) La taxe d'aménagement : 164 K€ (78 K€ en 2021)

Cette taxe s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. La recette est donc variable selon les projets d'urbanisme conduits sur la commune.

## 2. Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 3 758 K€ (2 574 K€ en 2021)

Recettes d'équipement (en €)	CA 2021	CA 2022	Évolution en €	Évolution en %
Subventions d'équipement	2 441 485	3 515 170	1 073 685	43,98%
Amendes de police	132 029	242 465	110 436	83,65%
<b>Total chap.13</b>	<b>2 573 514</b>	<b>3 757 635</b>	<b>1 184 121</b>	<b>46,01%</b>

Ce chapitre représente, en 2022, **19,51 % des recettes d'investissement** et comprend 2 postes distincts :

### a) Les subventions d'équipement : 3 515 K€ (2 441 K€ en 2021)

Les subventions d'équipement financent les dépenses d'investissement réalisées par la Municipalité. Les forts investissements réalisés en 2021 et 2022 ont permis l'encaissement de subventions d'équipement plus conséquent sur l'exercice 2022.

Les principales sommes perçues en 2022 se répartissent comme suit :

- Aménagement des bords de Loire : 1,25 M€ (Etat et Conseil Départemental de la Loire)
- Aménagement ZAC République Gambetta : 785 K€ (Etat)
- Rénovation groupe scolaire Arsenal : 307 K€ (Etat)
- Aménagement du square Cassin : 250 K€ (Etat)

- Aménagement avenue Gambetta : 193 K€ (Etat et Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes)
- Quartier Bourgogne-Fontquentin : 145 K€ (Etat)
- Aide à la relance de la construction durable : 140 K€ (Etat)
- Aménagement des locaux de la Police Municipale : 91 K€ (Etat)

**b) Les amendes de police : 242 K€** (132 K€ en 2021)

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune.

Depuis la mise en place du Forfait Post Stationnement, une partie de ce fonds est encaissée en fonctionnement. Après une chute de ces recettes en 2021 liée aux confinements de 2020 (qui ont entraîné moins de circulation donc moins de contraventions), l'année 2022 retrouve quasiment le niveau de 2020 (242 K€ en 2022 et 267 K€ en 2020).

**3. Chapitre 16 - Emprunts : 5 024 K€** (4 199 K€ en 2021)

Ce chapitre enregistre principalement les recettes liées aux emprunts contractés dans l'année. En 2022, la Ville a eu recours à un prêt pour financer l'investissement. Après consultation, ce financement bancaire a été contractualisé auprès du Crédit Agricole pour un montant de 5 000 K€ à un taux de 1,3 %. L'impact de cet emprunt sur la situation de la Ville au 31 décembre 2022 est détaillé infra dans la partie consacrée aux charges de remboursement de la dette.

**4. Produit des cessions : 800 K€** (1 541 K€ en 2021)

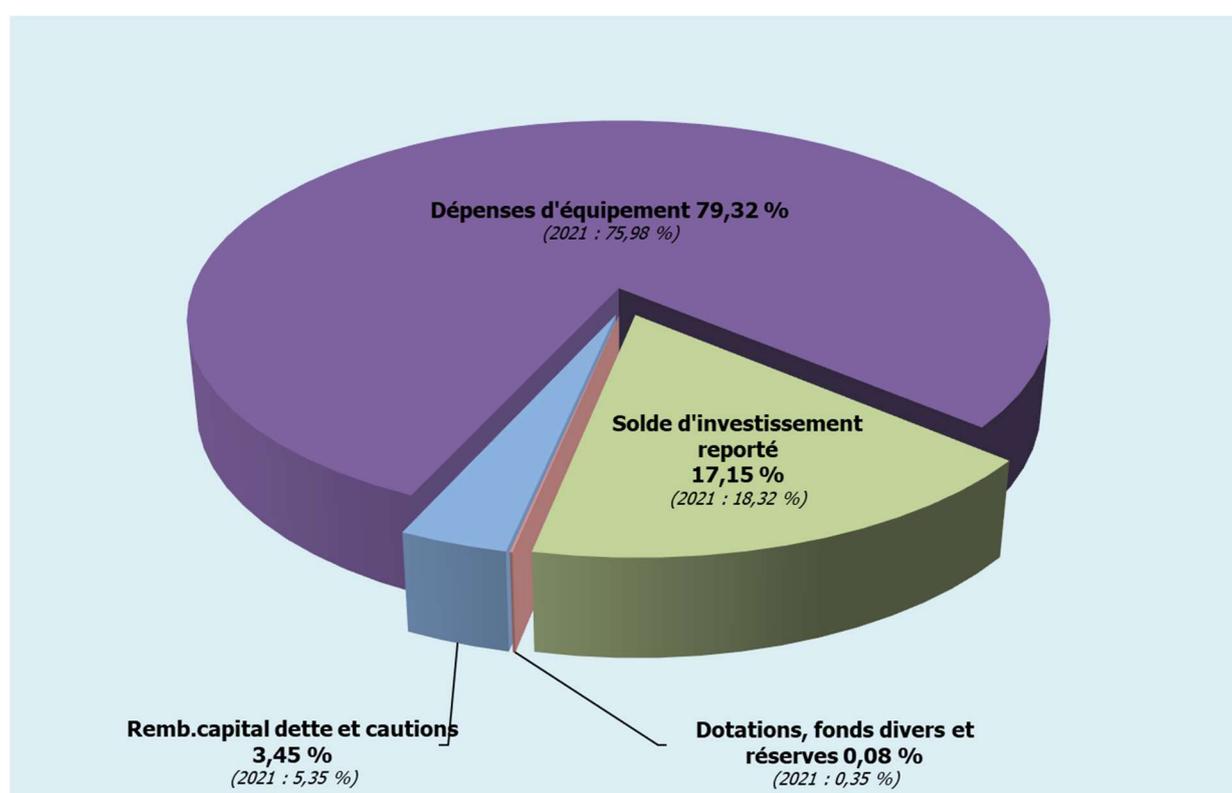
Le produit des cessions, transféré en investissement par des opérations comptables, varie chaque année en fonction des transactions réalisées. Pour l'année 2022, il se décompose comme suit :

Cessions 2022	Montant en €
9 rue Lucien Sampaix	5 580,00
26 rue Claude Bochard	3 281,70
3 rue Bravard	10 628,30
1 rue de l'Oudan	26 640,00
18 et 28 impasse Fontval	2 945,00
Rue Georges Mandel	27 120,00
4 passage des bains	5 040,00
Allée Martin Luther King et chemin de Villerest	165 476,19
2 place de Sully	25 920,00
10 rue Jean Jaurès	115 000,00
33 quai Commandant Lherminier	129 600,00
35 et 36B quai Commandant Lherminier	262 000,00
Autres ventes (matériel, véhicules...)	21 177,80
<b>TOTAL</b>	<b>800 408,99 €</b>

## Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en €)		Réalisations 2021	Prévisions 2022	Réalisations 2022	Reste à Réaliser	Variation 2021/2022	Taux exécution réalisé 2022/prévu 2022
001	Résultat reporté d'investissement	4 451 481	4 488 853	4 488 853		0,84%	100,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	84 416	50 000	21 589		-74,42%	43,18%
16	Remb Emprunts en capital (hors 165)	1 276 474	1 000 000	876 627	950	-31,32%	87,76%
165	Remb cautions	23 972	35 500	26 229		9,42%	73,88%
204	Subventions d'équipement versées	324 928	747 203	386 426	229 587	18,93%	82,44%
20-21-23	Opérations d'équipement	18 134 885	26 235 084	20 380 020	4 281 542	12,38%	94,00%
	<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>24 296 156</b>	<b>32 556 640</b>	<b>26 179 744</b>	<b>4 512 079</b>	<b>7,75%</b>	<b>94,27%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	568 563	240 600	390 351		-31,34%	162,24%
041	Opérations patrimoniales	816 135	1 019 300	843 527		3,36%	82,76%
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 680 854</b>	<b>33 816 540</b>	<b>27 413 622</b>	<b>4 512 079</b>	<b>6,75%</b>	<b>94,41%</b>

## Répartition des dépenses réelles d'investissement



Mis à part le report du solde de l'investissement de l'année antérieure qui est un mouvement comptable de reprise de résultat, les dépenses réelles d'investissement sont principalement constituées des dépenses d'équipement qui en représentent 79,32 % et du remboursement de la dette pour 3,45 %. Ces 2 postes sont détaillés ci-dessous.

Concernant le poste « Dotations et fonds divers » (0,08 %), il s'agit du remboursement à Roannais Agglomération d'une part de la Taxe d'Aménagement perçue au titre des zones économiques qui relèvent de sa compétence.

## 1. Les dépenses d'équipement : 20 766 K€ (18 460 K€ en 2021)

Les dépenses d'équipement se répartissent en 4 chapitres :

- **chapitre 20** : immobilisations incorporelles principalement les frais études pour un montant de 478 K€ ;
- **chapitre 21** : immobilisations corporelles c'est-à-dire acquisitions, installations et aménagements pour 8 325 K€ ;
- **chapitre 23** : immobilisations en cours c'est à dire les chantiers non achevés pour un montant de 11 282 K€ ;
- **chapitre 204** : subventions d'équipements versée principalement pour la rénovation des façades et des commerces, et la participation aux frais d'équipement informatique des services mutualisés pour un montant de 681 K€.

Les principales opérations ayant fait l'objet de crédits d'investissement en 2022 sont listées dans le tableau suivant :

	Répartition par programme / opérations (en €)	Crédits votés 2022 (RAR 2021+BP+DM)	Mandaté 2022	Reports 2022
170	Aménagements urbains	1 462 822	1 332 995	81 500
175	Réaménagement espace Fontval	357 144	186 462	169 407
250	Rénovation du Centre administratif	4 506 757	4 234 995	
270	Opérations foncières	1 061 197	575 158	461 584
280	Nouvelles technologies de l'information	640 987	367 184	180 685
340	Aménagement du square Cassin / Halles Diderot	2 000 000	1 940 172	
385	Rénovation place de l'HDV	788 345	676 389	38 303
470	Programme voirie annuel	1 499 208	918 484	580 724
650	Travaux aménagement locaux scolaires	1 560 447	1 364 724	190 144
672	Aménagement République Gambetta	1 810 000	1 707 673	
710	Accessibilité et optimisation du patrimoine	540 393	330 797	152 927
770	Locaux Arsenal modernisation thermique	423 354	237 886	185 467
780	Plan vélos	381 957	72 488	293 558
790	Plantation nouveaux arbres en ville	362 196	162 570	171 328
872	Aménagement bords de Loire-trame bleue et trame verte	1 915 000	1 825 467	
965	Vidéoprotection	412 650	307 176	42 493
980	Création DOJO karaté/judo	319 024	183 831	135 193
16	Emprunts et dettes assimilées			950
204	Subventions d'équipements versées	747 203	386 426	229 587
23	Immobilisations en cours (régularisation)	700 000	700 000	
1100	Investissements courants Bâtiments	1 379 018	758 048	580 186
1200	Investissements courants Voirie éclairage	651 170	255 433	275 086
1300	Investissements courants Environnement	344 342	276 334	48 939
1400	Investissements courants Garage	737 622	436 129	256 601
1500	Investissements courants Autres services	430 765	292 168	80 929

Le **taux de réalisation** des dépenses d'équipement (subventions comprises) s'établit à **93,69 %** pour l'exercice 2022 en intégrant, outre le mandaté, les crédits engagés et reportés.

Le montant investi en 2022, soit au total **20 066 K€** (déduction faite d'une régularisation de 700 K€ concernant des avances de paiement pour des acquisitions EPORA), s'établit à un niveau jamais atteint à la Ville de Roanne et est supérieur de 8,7 % par rapport à celui de l'année 2021.

**Rapporté au nombre d'habitants, la Ville améliore son ratio avec 585,51 €/habitant en 2022, alors qu'il était de 487,20 € en 2021.**

Pour comparaison, le même ratio pour les villes de la même strate de population est de 307 € en 2021 (dernier chiffre connu).

Cet indicateur, qui traduit l'effort d'investissement de la collectivité pour équiper, développer et moderniser son cadre de vie, est en forte hausse en raison de l'effort d'investissement particulièrement élevé en 2022 comme évoqué précédemment.

Les restes à réaliser dont le montant s'élève en 2022 à 4 512 K€ sont des opérations d'équipements pour lesquelles une commande, un marché ou un contrat a été signé au cours de l'exercice. L'exécution est en cours, elle n'est pas achevée et la dépense ou la recette n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre. Certaines opérations telles que « Accessibilité et optimisation du patrimoine », « Plan vélos » ou « Plantations de nouveaux arbres » comportent des montants de reports importants car les travaux ont été engagés en fin d'année 2022 et seront poursuivis sur 2023.

## **2. Chapitre 16 – Dette (remboursement du capital) : 877 K€** (1 276 K€ au CA 2021)

Au cours du dernier exercice, la ville a procédé au remboursement de 876 627 euros de capital de dette et a encaissé 5 millions d'euros d'emprunt nouveau (prêt Crédit Agricole au taux de 1,30% pour une durée de 20 ans). L'encours de dette a donc augmenté de 4,12 millions d'euros par rapport au 1er janvier 2022.

A fin 2022, la dette de la Ville de Roanne présente les caractéristiques suivantes :

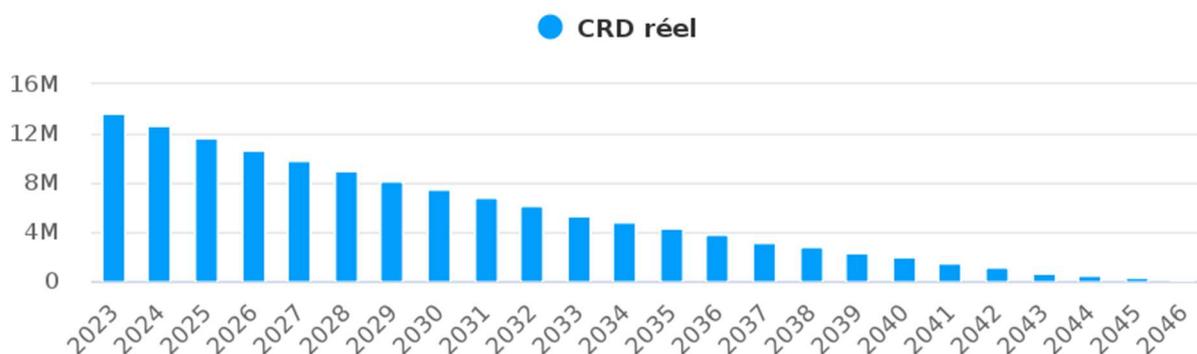
<b>Caractéristiques de la dette au :</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Encours de la dette	9 609 516 €	13 732 889 €	4 123 372 €
Taux moyen	0,72%	1,12%	+0,4%
Durée résiduelle moyenne	16 ans et 3 mois	17 ans et 4 mois	+ 13 mois
Nombre de lignes	12	12	0,00

Même avec l'emprunt encaissé en 2022, en application de la stratégie financière pour faire face au besoin de financement des projets d'équipement, les indicateurs restent largement inférieurs aux moyennes nationales. La dette en € rapportée au nombre d'habitants est systématiquement très en dessous de la moyenne de la strate depuis 2016.

<b>Dette en € par habitant</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Encours de dette au 31-12 VDR</b>	<b>352</b>	<b>315</b>	<b>246</b>	<b>192</b>	<b>277</b>	<b>398</b>
Strate (source DGCL – Les CL en chiffres)	1066	1 005	998	986	1050	972

L'encours de dette permet donc une certaine marge de manœuvre pour les prochaines années, avec un profil d'extinction qui autorise le recours à l'emprunt pour le financement de l'investissement, notamment la mobilisation de la 2<sup>ème</sup> enveloppe de 5 M€ contractualisée en 2022 avec le Crédit Agricole (taux fixe de 1,35% sur 25 ans) à encaisser en 2023, ainsi que les

financements en cours de négociation avec la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Intracting » pour les travaux de rénovation complète de l'éclairage public prévus au plan de sobriété énergétique. La Ville a obtenu pour ce financement de 3M€ un taux très compétitif de 0,72% pour une durée de 13 ans.



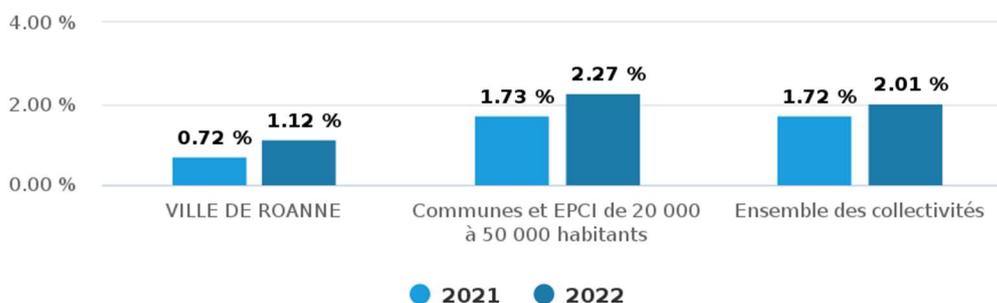
**Profil d'extinction de la dette du budget général en €**

Grâce à l'obtention de financement très favorable malgré le contexte de remontée du coût des emprunts, le taux moyen de la dette de la Ville de Roanne, qui s'établit au 31 décembre 2022 à 1,12%, reste très performant et bien placé.

### Taux moyen Ville de Roanne au 31/12/2022



Pour comparaison, le taux moyen de la Ville de Roanne est plus de 2 fois inférieur au taux moyen des collectivités de la taille comme le montre le graphique suivant :

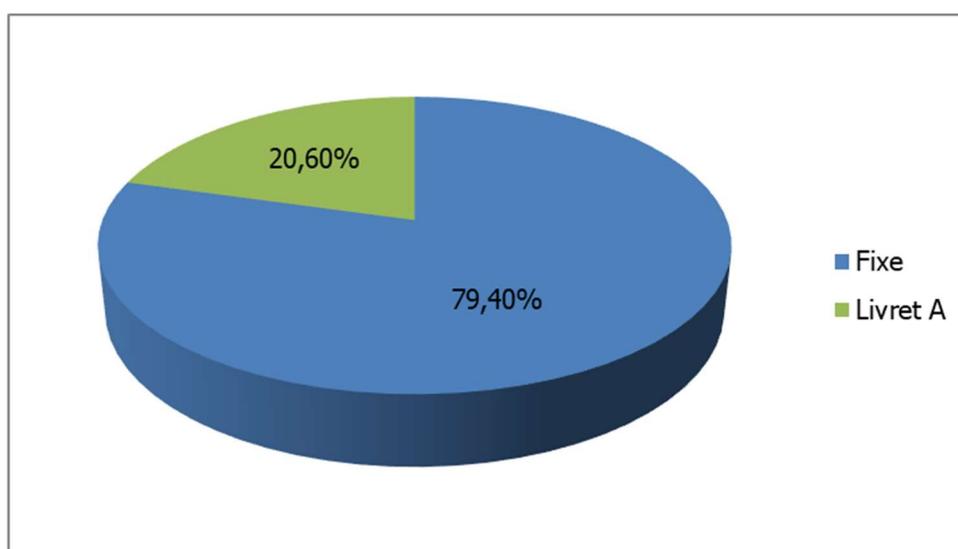


A titre d'information, selon le baromètre des offres de la société Finances Active, le taux moyen proposé par les établissements bancaires pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants approche les 4% au second trimestre 2023 (4,12% pour une durée de 20 ans).

Cette évolution des taux interroge sur les prochains financements à réaliser pour compléter le besoin de financement des opérations d'investissement sur la fin du mandat. Il sera sans doute judicieux de réexaminer les offres à taux variables qui redeviennent plus compétitives, surtout que la structure de la dette le permet.

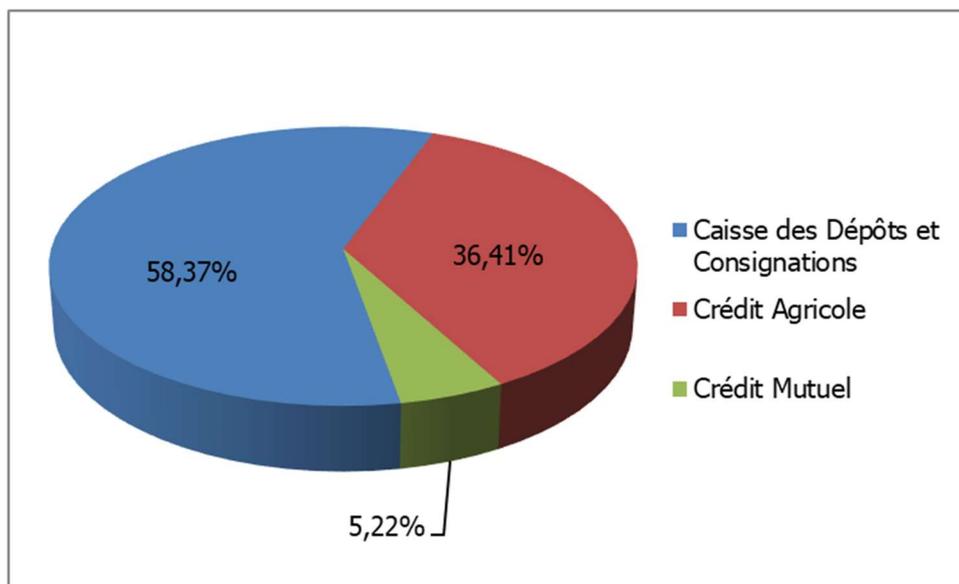
En effet, la répartition entre taux fixe et taux variable montre un encours très majoritairement concentré sur du taux fixe, la part de taux non fixes, à hauteur de 20,6% relevant du livret A, dont l'évolution est règlementée par l'Etat. Il peut donc être envisagé à l'avenir une optimisation de l'encours par augmentation de la part à taux variable.

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	10 903 725,19 €	79,40%	0,87%
Variable	0,00 €	0,00%	0,00%
Livret A	2 829 164,20 €	20,60%	2,09%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>13 732 889,39 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,12%</b>



La répartition par prêteur a sensiblement évolué entre 2022 et 2021 avec une forte diminution de la proportion de la part d'encours détenue par la Banque des Territoire / Caisse des Dépôts, au profit du Crédit Agricole principalement pour le budget général, mais aussi de la Caisse d'Épargne concernant un prêt obtenu en 2022 pour les travaux d'extension du Funérarium (voir partie spécifique consacrée au Budget Annexe du Service Public Funéraire). Cette diversification permet de répartir les types de financements et permettra le cas échéant de bénéficier à l'avenir des nouveaux dispositifs de financements tels que l'« intracting ».

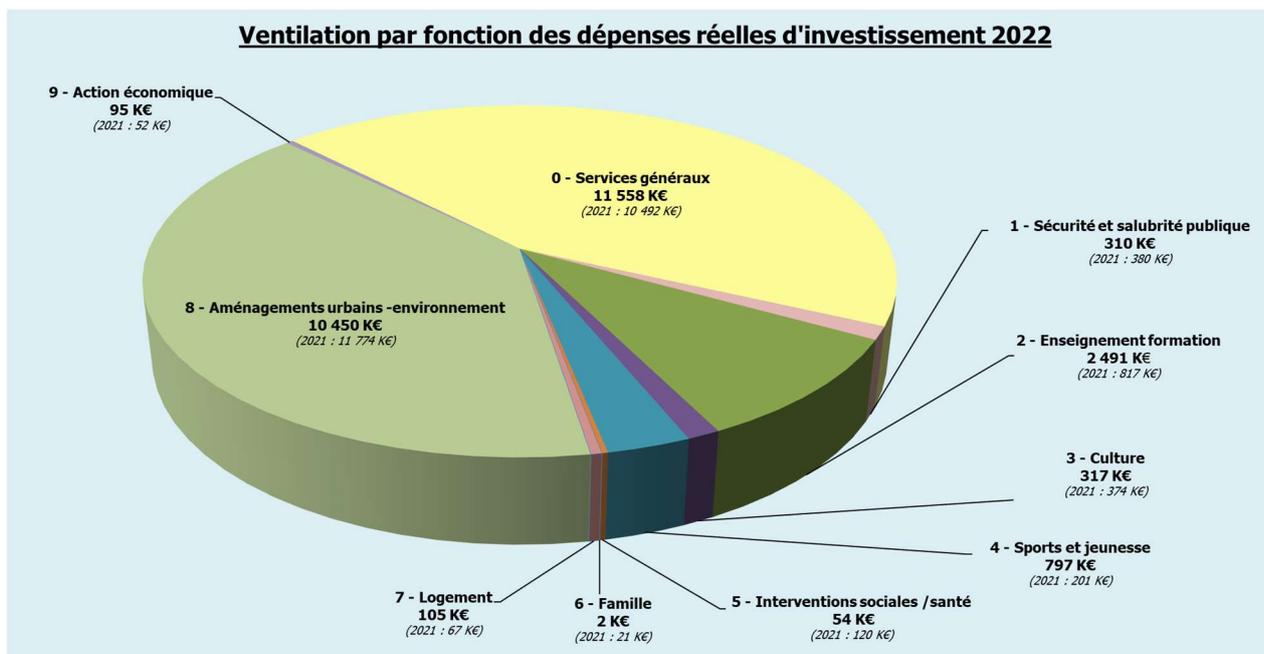
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
Banque des Territoires/Caisse des Dépôts et Consignations	8 015 786,36 €	58,37%
Crédit Agricole	5 000 000,00 €	36,41%
Crédit Mutuel	717 103,03 €	5,22%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>13 732 889,39 €</b>	<b>100,00%</b>



### 3. Ventilation par fonction des dépenses réelles d'investissement

Répartition par fonction en K€	CA 2021	CA 2022
0 Services généraux	10 492	11 558
1 Sécurité et salubrité publique	380	310
2 Enseignement - formation	817	2 491
3 Culture	374	317
4 Sports et jeunesse	201	797
5 Interventions sociales et santé	120	54
6 Famille	21	2
7 Logement	67	105
8 Aménagements urbains - environnement	11 774	10 450
9 Action économique	52	95
<b>TOTAL en K€</b>	<b>24 296</b>	<b>26 179</b>

### Ventilation par fonction des dépenses réelles d'investissement 2022



Comme pour la section de fonctionnement, la ventilation par fonction des dépenses d'investissement permet de visualiser sur quels axes d'interventions s'est porté l'effort d'investissement de la collectivité au cours de l'exercice achevé.

En 2022, la fonction 8 « Aménagements Urbains – Environnements » reste prépondérante. C'est en effet dans ce poste que sont comptabilisés les crédits nécessaires à la fin de l'opération Bords de Loire phase 1, l'aménagement du secteur Cassin Avenue de Lyon, les études concernant la rénovation de la place de l'Hôtel de Ville, l'aménagement du site République Gambetta, le programme de rénovation des voiries, les acquisitions foncières...

La fonction 0 « Service généraux », qui est également un poste de dépense majeur, intègre la rénovation du Centre Administratif mais aussi le remboursement du capital de la dette.

A noter également l'augmentation de la fonction 2 « Enseignement-formation » en raison des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Arsenal et de la fonction 4 « Sports et jeunesse » en raison des travaux de création du Dojo karaté/judo.

#### IV. Le résultat de l'exercice 2022 pour les 4 budgets annexes

##### A. Théâtre

###### 1. Le résultat à affecter

L'arrêté des comptes 2022 permet de dégager les résultats globaux suivants :

FONCTIONNEMENT (en € HT)	CA 2021	CA 2022
Recettes	994 676,19	1 109 490,38
Dépenses	-1 004 127,74	-1 134 914,64
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-9 451,55</b>	<b>-25 424,26</b>
Résultats antérieurs non affectés	61 404,70	51 953,15
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b>	<b>51 953,15</b>	<b>26 528,89</b> A <b>Résultat cumulé fonctionnement</b>

INVESTISSEMENT (en € HT)	CA 2021	CA 2022
Recettes	116 227,46	21 224,70
Dépenses	-125 219,35	-64 031,16
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-8 991,89</b>	<b>-42 806,46</b>
Soldes antérieurs reportés	32 798,24	23 806,35
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>	<b>23 806,35</b>	<b>-19 000,11</b>
<b>Recettes reportées</b>		
<b>Dépenses reportées</b>	-7 296,00	-7 528,78
<b>EXCÉDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>16 510,35</b>	<b>-26 528,89</b> B <b>Excédent de financement</b>

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (A) qui doit prioritairement couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (B) ; seul le solde disponible est libre d'affectation.

La section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement (B), il est proposé d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement (A) en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 résultat de fonctionnement reporté).

Affectation du résultat (A)	26 528,89 €
<i>Affectation à l'investissement pour couverture du besoin de financement (B)</i>	<i>26 528,89 €</i>
<i>Report à nouveau en section d'exploitation (solde disponible)</i>	<i>0,00 €</i>
Total affecté (A)	26 528,89 €

## 2. La section de fonctionnement 2022

Elle présente un **résultat de clôture de + 26 528,89 € H.T.** (+ 51 953,15 € au CA 2021)

<b>RECETTES (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Variation 2022/2021</b>
Produits des entrées TMR	112 771,99	127 832,11	15 060,12
Produits des entrées associations partenaires	28 376,44	18 907,70	-9 468,74
Mise à disposition de personnel et plateau technique	7 589,14	14 330,32	6 741,18
Subventions Etat	7 520,00	0,00	-7 520,00
Subventions Région	60 000,00	60 000,00	0,00
Subventions Département	26 000,00	25 000,00	-1 000,00
Autres produits divers	7 474,69	21 953,16	14 478,47
<i>Reprise provision</i>	<i>1 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-1 000,00</i>
<i>Amortissement de subventions transférables</i>	<i>21 343,93</i>	<i>7 712,01</i>	<i>-13 631,92</i>
<b>Total recettes hors subvention budget général</b>	<b>272 076,19</b>	<b>275 735,30</b>	<b>3 659,11</b>
<b>Prise en charge du déficit par le Budget général</b>	<b>722 600,00</b>	<b>833 755,08</b>	<b>111 155,08</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>994 676,19</b>	<b>1 109 490,38</b>	<b>114 814,19</b>
<b>DÉPENSES (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Variation 2022/2021</b>
Charges à caractère général	310 543,01	442 214,71	131 671,70
Charges de personnel	457 336,80	572 940,08	115 603,28
Redevances, licences, concessions et divers	22 667,07	26 650,50	3 983,43
Subventions versées (fonctionnement et exceptionnelles)	38 870,00	27 850,00	-11 020,00
Reversements aux associations partenaires	11 976,84	25 697,37	13 720,53
Remboursements spectacles	60 108,00	6 316,00	-53 792,00
Autres dépenses diverses	56 479,81	12 021,28	-44 458,53
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>46 146,21</i>	<i>21 224,70</i>	<i>-24 921,51</i>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>1 004 127,74</b>	<b>1 134 914,64</b>	<b>130 786,90</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-9 451,55</b>	<b>-25 424,26</b>	<b>-15 972,71</b>
Résultat antérieur reporté	61 404,70	51 953,15	-9 451,55
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>51 953,15</b>	<b>26 528,89</b>	<b>-25 424,26</b>

### Les recettes de l'exercice : 1 109 490,38 € H.T.

Les recettes de fonctionnement (hors subvention du Budget Général) sont stables (+4 K€ par rapport à 2021). L'année 2022 a vu le nombre de spectacles proposés par le Théâtre revenir à un niveau avant COVID.

Cependant, le bilan de l'année 2022 reste impacté par les conséquences de la crise sanitaire avec un taux de fréquentation très bas (53 %). C'est un phénomène national pour tout le secteur culturel qui explique que les recettes de billetterie ne sont pas en corrélation avec le nombre de spectacles programmés.

## Les dépenses de l'exercice : 1 134 914,64 € HT

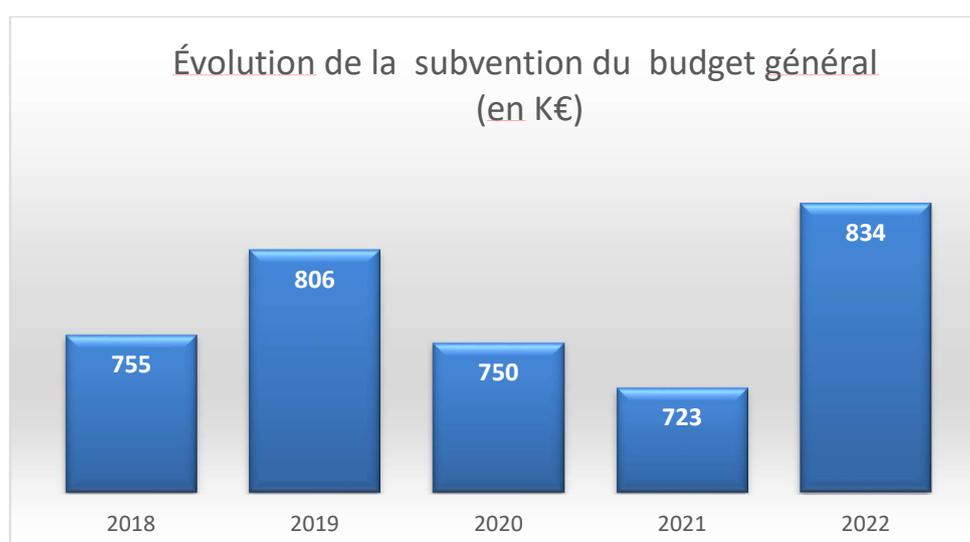
Elles ressortent en augmentation de 131 K€ par rapport à 2021, en raison principalement du retour à une saison complète pour le nombre de spectacle.

Les principales variations concernent :

- ✓ Les charges à caractère général : +132 K€. Il s'agit principalement de la hausse des achats de spectacles dont le nombre est revenu au même niveau que lors des saisons avant COVID.
- ✓ Les charges de personnel : +116 K€. Cette évolution est due principalement à la vacance du poste de directeur pendant 6 mois en 2021 (diminuant ainsi le montant 2021) et aux augmentations 2022 suivantes : revalorisation du point d'indice, mise en place du RIFSEEP, impact du reclassement des catégories C, effets de la réforme des catégories B et promotion interne d'un titulaire.
- ✓ Les subventions versées : -11 K€. La diminution s'explique par les subventions exceptionnelles versées en 2021 aux Associations partenaires (Papillon bleu, ATP, RMR) qui n'avaient pu bénéficier de reversement de billetterie dans le contexte COVID. On constate au contraire en 2022 une hausse des reversements à ces associations.
- ✓ Le remboursement de spectacles : -54 K€. Retour à la normal après un nombre important de spectacles annulés en 2021 à cause de la COVID-19.

Concernant la subvention d'équilibre, contrairement aux années précédentes (sauf 2019) où une subvention d'équipement a été versées par le Budget Général pour financer les investissements de ce budget, ces derniers ont été pris en charge cette année par la subvention d'équilibre. Ainsi, si on fait abstraction du montant des investissements 2022 (56 K€), le montant de la subvention serait de 778 K€, soit une hausse de 55 K€ qui s'explique principalement par des recettes de billetteries moins élevées qu'attendues en 2022.

### ➤ Évolution de la subvention d'équilibre du budget général (en K€ HT)



### 3. La section d'investissement 2022

Elle présente un résultat de clôture de **-19 000,11 HT**, duquel il convient de déduire le financement des restes à réaliser à reporter sur 2023 : - 7 528,78 € ; soit un solde à disposer de -26 528,89 €.

RECETTES (en € HT)	CA 2021	CA 2022
<i>Affectation du résultat n-1</i>	2 384,87	0,00
<i>Amortissements des biens</i>	46 146,21	21 224,70
Subvention d'équipement transférable	67 696,38	0,00
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>116 227,46</b>	<b>21 224,70</b>
DÉPENSES (en € HT)	CA 2021	CA 2022
Acquisitions de matériel et outillage technique	12 479,16	44 996,87
Travaux divers	22 359,47	11 322,28
Opération restauration salle du théâtre	37 956,91	0,00
Opération modernisation des perches	31 079,88	0,00
<i>Amortissements des subventions transférables</i>	21 343,93	7 712,01
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>125 219,35</b>	<b>64 031,16</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-8 991,89</b>	<b>-42 806,46</b>
Résultat antérieur reporté	32 798,24	23 806,35
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>23 806,35</b>	<b>-19 000,11</b>
Recettes reportées		
Dépenses reportées	-7 296,00	-7 528,78
<b>Excédent ou besoin de financement</b>	<b>16 510,35</b>	<b>-26 528,89</b>

#### Les recettes de l'exercice : 21 K€ H.T.

- Amortissement des biens : 21 K€

#### Les dépenses de l'exercice : 64 K€ H.T.

- Acquisition de matériels techniques, informatiques et divers..... 11 K€
- Travaux d'aménagements de bâtiments..... 45 K€
- *Amortissements des subventions transférables*..... 8 K€

#### Les restes à réaliser à reporter sur 2023 :

Dépenses : 8 K€ HT

- Travaux de toiture consécutifs à la grêle..... 6 K€
- Acquisition de matériel et outillage (chariot, stabilisateur, plastifieuse) ..... 2 K€

## B. Parkings aménagés

### 1. Le résultat à affecter

L'arrêté des comptes 2022 permet de dégager les résultats globaux suivants :

<b>EXPLOITATION (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Recettes	437 309,10	423 782,43
Dépenses	-326 527,62	-351 357,54
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>110 781,48</b>	<b>72 424,89</b>
Résultats antérieurs non affectés	7 838,52	27 638,31
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b>	<b>118 620,00</b>	<b>100 063,20 A</b>
		<b>Résultat cumulé d'exploitation</b>

<b>INVESTISSEMENT (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Recettes	238 219,35	222 805,20
Dépenses	-224 069,71	-248 506,88
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>14 149,64</b>	<b>-25 701,68</b>
Soldes antérieurs reportés	-69 827,17	-55 677,53
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>	<b>-55 677,53</b>	<b>-81 379,21</b>
<b>Recettes reportées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses reportées</b>	<b>35 304,16</b>	<b>3 241,00</b>
<b>EXCÉDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-90 981,69</b>	<b>-84 620,21 B</b>
		<b>Besoin de financement</b>

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat comptable d'exploitation (A) n'est pas libre d'emploi. Il doit en priorité être affecté :

1. Pour le montant des plus-values nettes de cessions au financement des dépenses d'investissement (compte 1064 « réserves règlementées ») ;
2. Au besoin de financement de la section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser.

Aucune plus-value nette de cession n'ayant été réalisée sur l'exercice 2021, il est proposé d'affecter le résultat cumulé d'exploitation (A) au besoin de financement de la section d'investissement (B) et de reporter le solde disponible en report à nouveau sur la section d'exploitation (compte 002 résultat de fonctionnement reporté).

Affectation du résultat (A)	100 063,20 €
<i>Affectation à l'investissement pour couverture du besoin de financement (B)</i>	<i>84 620,21 €</i>
<i>Report à nouveau en section d'exploitation (solde disponible)</i>	<i>15 442,99 €</i>
Total affecté (A)	100 063,20 €

## 2. La section d'exploitation 2022

Elle présente un résultat de clôture de **+100 063,20 € H.T** (+118 620,00 € au CA 2021)

RECETTES (en € HT)	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021
Produits du stationnement	125 192,36	154 616,41	29 424,05
Mise à disposition du personnel facturée	13 755,50	16 430,37	2 674,87
Autres produits divers	568,53	583,94	15,41
Produits exceptionnels	0,00	39 059,00	39 059,00
<i>Amortissement des subventions d'équipement</i>	<i>213 092,71</i>	<i>213 092,71</i>	<i>0,00</i>
<b>Total recettes hors subvention du budget général</b>	<b>352 609,10</b>	<b>423 782,43</b>	<b>71 173,33</b>
<b>Subvention du budget général</b>	<b>84 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-84 700,00</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>437 309,10</b>	<b>423 782,43</b>	<b>-13 526,67</b>
DÉPENSES (en € HT)	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021
Eau, énergie, électricité, chauffage	28 042,46	22 573,22	-5 469,24
Entretien, maintenance, nettoyage et divers	40 306,93	49 432,20	9 125,27
Assurances	2 928,33	3 035,38	107,05
Taxes foncières	33 212,05	34 816,97	1 604,92
Charges de copropriété	10 834,82	12 062,45	1 227,63
Téléphonie et cartes bancaires	2 680,46	2 693,84	13,38
Frais de personnel	78 368,39	94 919,97	16 551,58
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>130 154,18</i>	<i>131 823,51</i>	<i>1 669,33</i>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>326 527,62</b>	<b>351 357,54</b>	<b>24 829,92</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>110 781,48</b>	<b>72 424,89</b>	<b>-38 356,59</b>
Résultat antérieur reporté	7 838,52	27 638,31	19 799,79
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>118 620,00</b>	<b>100 063,20</b>	<b>-18 556,80</b>

### Les recettes de l'exercice : 424 K€ H.T.

Hors subvention d'équilibre du budget général, les recettes 2022 sont en augmentation de 71 K€ par rapport au CA 2021 (424 K€ en 2022 ; 353 K€ en 2021).

Cette augmentation concerne les redevances de stationnement atteignant quasiment le montant des redevances encaissées avant crise sanitaire (155 K€ en 2022, 160 K€ en 2019). Elles se décomposent ainsi :

Produit du stationnement	CA 2021	CA 2022	Variation 2022/2021
Parking République	114 009,21 €	141 968,75 €	27 959,54 €
Palais de Justice	11 183,15 €	12 647,66 €	1 464,51 €
<b>Total</b>	<b>125 192,36 €</b>	<b>154 616,41 €</b>	<b>29 424,05 €</b>

Les recettes des deux parkings, en croissance par rapport à 2021, conjuguées à une recette exceptionnelle versée par l'Etat pour compenser les pertes COVID (39 K€) ont permis d'équilibrer la section de fonctionnement en 2022 sans recours à une subvention du budget général.

### Les dépenses de l'exercice : 351 K€ H.T.

Elles sont en augmentation de 25 K€ par rapport à celles de 2021. Les principales évolutions concernent :

- ✓ Les charges d'entretien : +9 K€ ;
- ✓ Les charges de personnel : +17 K€ ;

### 3. La section d'investissement 2022

Elle présente un résultat de clôture de **-81 379,21 € H.T.**

RECETTES (en € HT)	CA 2021	CA 2022
<i>Affectation résultat n-1</i>	69 827,17	90 981,69
<i>Amortissement des équipements</i>	130 154,18	131 823,51
Subvention d'équipement du Budget Général	38 238,00	0,00
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>238 219,35</b>	<b>222 805,20</b>
DÉPENSES (en € HT)	CA 2021	CA 2022
Travaux dans le parking du Palais de Justice	1 811,00	425,00
Travaux dans le parking République	9 166,00	34 989,17
<i>Amortissement des subventions d'équipement</i>	213 092,71	213 092,71
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>224 069,71</b>	<b>248 506,88</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>14 149,64</b>	<b>-25 701,68</b>
Résultat antérieur reporté	-69 827,17	-55 677,53
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-55 677,53</b>	<b>-81 379,21</b>
Recettes reportées		
Dépenses reportées	-35 304,16	-3 241,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>-90 981,69</b>	<b>-84 620,21</b>

### Les recettes de l'exercice : 223 K€ H.T.

En diminution de -15 K€, elles sont issues uniquement d'opérations comptables :

- *Affectation du résultat n-1*..... 90 981,69 €
- *Amortissements des équipements*.....131 823,51 €

### Les dépenses de l'exercice : 249 K€ H.T.

- ✓ Protection des caméras dans le parking du Palais de Justice..... 425,00 €
- ✓ Travaux porte coupe-feu, installation caméras dans le parking République . 34 989,17 €
- ✓ *Amortissement des subventions d'équipement*.....213 092,71 €

### Les restes à réaliser à reporter sur 2023 :

#### Dépenses : 3 241,00 € H.T.

- ✓ Etude pour remplacement ascenseur dans le parking République..... 3 241,00 €

## C. Service Public Funéraire

### 1. Le résultat à affecter

L'arrêté des comptes 2022 permet de dégager les résultats globaux suivants :

<b>EXPLOITATION (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Recettes	1 670 221,36	1 763 070,07
Dépenses	1 547 041,73	1 629 766,21
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>123 179,63</b>	<b>133 303,86</b>
Résultats antérieurs non affectés	565 803,73	370 554,91
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>688 983,36</b>	<b>503 858,77 A</b>
		<b>Résultat cumulé d'exploitation</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Recettes	70 341,98	599 516,17
Dépenses	260 575,01	821 587,75
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>-190 233,03</b>	<b>-222 071,58</b>
Soldes antérieurs reportés	96 058,05	-94 174,98
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>	<b>-94 174,98</b>	<b>-316 246,56</b>
<b>Recettes reportées</b>		
<b>Dépenses reportées</b>	<b>223 400,00</b>	<b>6 944,04</b>
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-317 574,98</b>	<b>-323 190,60 B</b>
		<b>Besoin de financement</b>

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat comptable d'exploitation (A) n'est pas libre d'emploi. Il doit en priorité être affecté :

1. Pour le montant des plus-values nettes de cessions au financement des dépenses d'investissement (compte 1064 « réserves règlementées ») ;
2. Au besoin de financement de la section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé d'exploitation (A) au besoin de financement de la section d'investissement (B) ainsi qu'à la plus-value nette de cession (C) et de reporter le solde disponible en report à nouveau sur la section d'exploitation (compte 002 résultat de fonctionnement reporté).

Affectation du résultat (A)	503 858,77 €
<i>Affectation à l'investissement pour couverture du besoin de financement (B)</i>	<i>323 190,60 €</i>
<i>Affectation à l'investissement sur plus-value nette de cession (C)</i>	<i>700,00 €</i>
<i>Report à nouveau en section d'exploitation (solde disponible)</i>	<i>179 968,17 €</i>
Total affecté (A)	503 858,77 €

## 2. La section d'exploitation 2022

Elle présente un **résultat de clôture de + 503 858,77 € HT** (688 983,36 € HT au CA 2021)

<b>RECETTES (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Variation 2022/2021</b>
Prestations de services - Organisation funéraires	1 554 981,08	1 620 504,00	65 522,92
Mise à disposition de personnel facturée	24 690,92	32 602,16	7 911,24
Autres produits de gestion courante	2 946,20	3 992,15	1 045,95
Produits exceptionnels	2 071,53	16 525,00	14 453,47
<i>Reprise sur provisions</i>	<i>7 838,65</i>	<i>10 313,08</i>	<i>2 474,43</i>
<i>Amortissement des subventions d'équipement</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Variations des stocks</i>	<i>72 692,98</i>	<i>74 133,68</i>	<i>1 440,70</i>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>1 670 221,36</b>	<b>1 763 070,07</b>	<b>92 848,71</b>
<b>DÉPENSES (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Variation 2022/2021</b>
Achats de marchandises	269 783,13	279 199,74	9 416,61
Recours à la sous traitance	157 504,03	175 983,37	18 479,34
Annonces et insertions	138 208,53	146 820,24	8 611,71
Charges de personnel	602 195,12	622 194,66	19 999,54
Entretien et maintenance des équipements	47 762,62	45 739,62	-2 023,00
Loyer et taxes foncières	22 552,24	23 701,83	1 149,59
Autres charges de gestion courante	109 336,40	136 081,33	26 744,93
Charges exceptionnelles	4 448,89	1 000,26	-3 448,63
Impôt sur les sociétés	82 919,00	54 617,00	-28 302,00
<i>Sortie d'actif remorque</i>	<i>946,53</i>	<i>0,00</i>	<i>-946,53</i>
<i>Amortissements</i>	<i>56 134,68</i>	<i>61 875,18</i>	<i>5 740,50</i>
<i>Variations des stocks</i>	<i>55 250,56</i>	<i>72 692,98</i>	<i>17 442,42</i>
<i>Provisions</i>	<i>0,00</i>	<i>9 860,00</i>	<i>9 860,00</i>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>1 547 041,73</b>	<b>1 629 766,21</b>	<b>82 724,48</b>
<b>Résultat de l'exercice (en € HT)</b>	<b>123 179,63</b>	<b>133 303,86</b>	<b>10 124,23</b>
Résultat antérieur reporté	565 803,73	370 554,91	-195 248,82
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>688 983,36</b>	<b>503 858,77</b>	<b>-185 124,59</b>

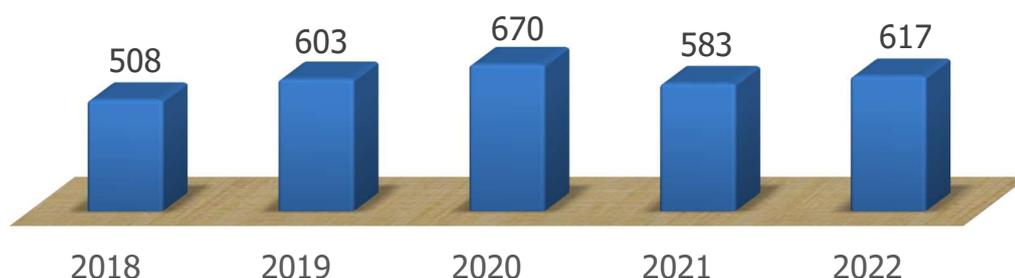
### Les recettes de l'exercice : 1 763 070,07 € H.T.

Le nombre des funéraires s'est élevé à 617 en 2022, alors qu'il s'établissait à 583 l'année précédente, soit 34 funéraires en plus.

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont :

- ✓ Les prestations de services : +66 K€. Cette augmentation est due à la hausse de l'activité et à la vente de nouveaux produits (marbrerie) ;
- ✓ La mise à disposition de personnel : +8 K€. En corrélation avec l'activité du service.
- ✓ Les produits exceptionnels : +14 K€. Des intérêts moratoires pour retard de livraison ont été encaissés suite à l'acquisition de 2 corbillards.

## Nombre de funérailles réalisées entre 2018 à 2022



### Les dépenses de l'exercice : 1 629 766,21 € H.T.

Elles progressent de +83 K€ par rapport à 2021. Les postes qui évoluent sont principalement les suivants :

- ✓ Les achats de marchandises : +9 K€. Cette augmentation est due à la hausse de l'activité.
- ✓ Le recours à la sous-traitance : +18 K€. Recours à la sous-traitance en augmentation du fait de problèmes de climatisation (soins de corps externalisés) et du nombre de décès plus importants donc plus de gravures.
- ✓ Les annonces et insertions : +9 K€. Cette augmentation est due à la hausse de l'activité.
- ✓ Les charges de personnel : +20 K€. Conséquence de la hausse de la valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2022, de l'impact du reclassement des catégories C en janvier 2022 et de la mise en place du RIFSSEP.
- ✓ Les autres charges courantes : +27 K€. Locations de diffuseurs supplémentaires pour les nouveaux salons (+6 K€), vêtements de travail (+2 K€), formations (+3 K€), créances éteintes (+8 K€), abonnement logiciel LOMACO (année complète).
- ✓ L'impôt sur les sociétés : -28 K€.
- ✓ Variation des stocks initiaux : +17 K€. Elargissement des modèles de cercueils et accessoires proposés aux clients entraînant une augmentation des stocks.

### 3. La section d'investissement 2022

**Elle présente un résultat de clôture de -316 246,56 € H.T.** duquel il convient d'ajouter le solde des dépenses et recettes reportées (-6 944,04 €), pour atteindre un besoin de financement de -323 190,60 € pour lequel un emprunt de 200 000€ auprès de la Caisse d'Épargne été contracté en 2022 pour une durée de 3 ans au taux de 2,40%.

<b>RECETTES INVESTISSEMENT (en €)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Emprunt		200 000,00
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>56 134,68</i>	<i>61 875,18</i>
<i>Récupération avance sur marché</i>		<i>19 212,54</i>
<i>Affectation résultat n-1</i>		<i>318 428,45</i>
<i>Transfert des frais d'études</i>	<i>13 260,77</i>	
Cession remorque	946,53	
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>70 341,98</b>	<b>599 516,17</b>
<b>DÉPENSES INVESTISSEMENT (en €)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Acquisition de logiciel, frais d'étude	3 588,42	0,00
Acquisition de mobilier, matériel et outillage	1 444,60	19 204,59
Acquisition de matériel de transports	5 862,99	248 644,80
Travaux de rénovation du SFP	231 418,23	529 525,82
<i>Récupération avance sur marché</i>		<i>19 212,54</i>
<i>Transfert des frais d'études</i>	<i>13 260,77</i>	
<i>Amortissement des subventions transférables</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 000,00</i>
<b>Total dépenses</b>	<b>260 575,01</b>	<b>821 587,75</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-190 233,03</b>	<b>-222 071,58</b>
Solde antérieur reporté	96 058,05	-94 174,98
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-94 174,98</b>	<b>-316 246,56</b>
Recettes reportées		
Dépenses reportées	-223 400,00	-6 944,04
<b>Excédent ou besoin de financement</b>	<b>-317 574,98</b>	<b>-323 190,60</b>

### Les recettes de l'exercice : 599 516,17 € H.T.

Elles sont composées :

- du recours à un emprunt.....200 000,00 €
- *de l'amortissement des équipements..... 61 875,18 €*
- *de la récupération d'une avance sur marché ..... 19 212,54 €*
- *de l'affectation des résultats de fonctionnement.....318 428,45€*

### Les dépenses de l'exercice : 821 587,75 € H.T.

- Travaux de rénovation du Service Funéraire public et de son parking.....522 543,08 €
- Mobilier pour les nouveaux salons..... 6 982,74 €
- Acquisition de 2 corbillards .....149 100,00 €
- Acquisition d'un véhicule type poids lourd équipé ..... 74 300,00 €
- Acquisition d'un véhicule Renault Scénic ..... 25 244,80 €
- Acquisition de tables réfrigérées avec leurs parures ..... 17 896,49 €
- Acquisition de matériel et outillage (élingue, aspirateur, compresseur...) ..... 1 308,10 €
- *Récupération d'une avance sur marché ..... 19 212,54 €*
- *Amortissement des subventions transférables ..... 5 000,00 €*

### Les restes à réaliser à reporter sur 2023 :

#### Dépenses : 6 944,04 € H.T.

- Acquisition d'un ampli pour la salle de cérémonie du funérarium..... 900,00 €
- Acquisition de mobilier pour le hall du funérarium ..... 6 044,04 €

## D. Crématorium

### 1. Le résultat à affecter :

L'arrêté des comptes 2022 permet de dégager les résultats globaux suivants :

EXPLOITATION (en € HT)	CA 2021	CA 2022
Recettes	365 846,33	355 317,75
Dépenses	266 338,06	287 839,10
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>99 508,27</b>	<b>67 478,65</b>
Résultats antérieurs non affectés	335 892,71	435 400,98
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>435 400,98</b>	<b>502 879,63 A</b>
		<b>Résultat cumulé d'exploitation</b>

INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022
Recettes	46 049,78	51 039,79
Dépenses	40 069,15	173 331,10
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>5 980,63</b>	<b>-122 291,31</b>
Soldes antérieurs reportés	47 032,05	53 012,68
<b>SOLDE INVESTISSEMENT</b>	<b>53 012,68</b>	<b>-69 278,63</b>
<b>Recettes reportées</b>		
<b>Dépenses reportées</b>	<b>584,26</b>	<b>670,00</b>
<b>EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>52 428,42</b>	<b>-69 948,63 B</b>
		<b>Besoin de financement</b>

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat comptable d'exploitation (A) n'est pas libre d'emploi. Il doit en priorité être affecté :

1. Pour le montant des plus-values nettes de cessions au financement des dépenses d'investissement (compte 1064 « réserves règlementées »)
2. Au besoin de financement de la section d'investissement qui s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser.

Aucune plus-value nette de cession n'ayant été réalisée sur l'exercice 2022, il est proposé d'affecter le résultat cumulé d'exploitation (A) au besoin de financement de la section d'investissement (B) et de reporter le solde disponible en report à nouveau sur la section d'exploitation (compte 002 résultat de fonctionnement reporté).

Affectation du résultat (A)	502 879,63 €
<i>Affectation à l'investissement pour couverture du besoin de financement (B)</i>	<i>69 948,63 €</i>
<i>Report à nouveau en section d'exploitation (solde disponible)</i>	<i>432 931,00 €</i>
Total affecté (A)	502 879,63 €

## 2. La section d'exploitation 2022

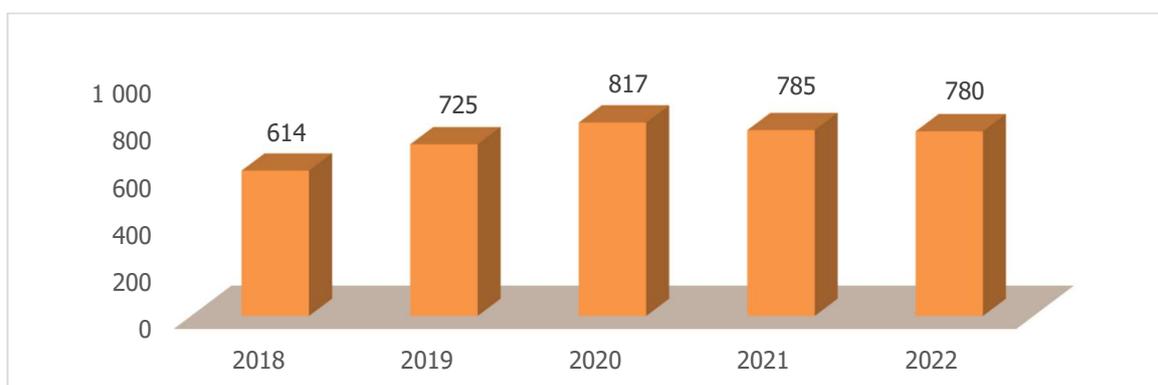
Elle présente un **résultat de clôture de +502 879,63 € H.T.** (+435 400,98 € au CA 2021)

<b>RECETTES (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Variation 2022/2021</b>
Prestations de services - crémations	355 652,20	323 183,00	-32 469,20
Produits exceptionnels et produits divers		31 295,95	31 295,95
<i>Reprise sur provisions</i>	<i>10 194,13</i>	<i>838,80</i>	<i>-9 355,33</i>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>365 846,33</b>	<b>355 317,75</b>	<b>-10 528,58</b>
<b>DÉPENSES (en € HT)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Variation 2022/2021</b>
Energie	46 159,26	47 401,27	1 242,01
Primes d'assurances	2 787,26	2 890,43	103,17
Entretien et maintenance des équipements	31 038,11	49 970,91	18 932,80
Autres charges courantes	19 831,65	11 554,29	-8 277,36
Charges de personnel	82 200,00	84 171,20	1 971,20
Charges exceptionnelles	444,00	0,00	-444,00
Impôt sur les sociétés	25 848,00	33 219,00	7 371,00
<i>Amortissements des équipements</i>	<i>46 049,78</i>	<i>48 932,00</i>	<i>2 882,22</i>
<i>Provisions</i>	<i>11 980,00</i>	<i>9 700,00</i>	<i>-2 280,00</i>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>266 338,06</b>	<b>287 839,10</b>	<b>21 501,04</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>99 508,27</b>	<b>67 478,65</b>	<b>-32 029,62</b>
Résultat antérieur reporté	335 892,71	435 400,98	99 508,27
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>435 400,98</b>	<b>502 879,63</b>	<b>67 478,65</b>

### Les recettes de l'exercice : 355 317,75 € H.T.

Les recettes sont en diminution de -10 K€ par rapport à l'année précédente. Ceci est dû à la reprise de provisions inférieures à 2021. La légère inflexion des recettes de crémations sont compensées par la vente des métaux récupérés dans l'appareil de crémation. Ces nouvelles recettes, encaissées auparavant par le CCAS, résulte de l'application de l'article L.2223-18-1-1 du CGCT imposant qu'elles soient inscrites « en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium ».

Nombre de crémations réalisées entre 2018 à 2022



Les principales évolutions de recettes concernent :

- ✓ Les prestations de services : -32 K€. Légère baisse de l'activité mais aussi réduction de 25% du prix des prestations pendant la période des travaux de la salle de recueillement ;
- ✓ La vente des métaux récupérés : +31 K€ ;
- ✓ La reprise de provisions : +9 K€. Cette écriture est liée au risque de non-paiement des factures établies par le budget crématorium, conformément à la réglementation.

### Les dépenses de l'exercice : 287 839,10 € H.T.

Elles sont en augmentation de 22 K€ par rapport à 2021. Les principales variations concernent :

- ✓ L'entretien et la maintenance des équipements : +19 K€. Augmentation de ce poste en raison de problèmes techniques sur le four de crémation. Des travaux de remise à niveau des équipements sont envisagés sur les prochains exercices ;
- ✓ Les charges de gestion courante : -8 K€. Différence provenant des admissions en non-valeur et des créances éteintes ;
- ✓ L'impôt sur les sociétés sur l'exercice 2021 : +7 K€.

### 3. La section d'investissement 2022

Elle présente un résultat de clôture de -69 278,63 € H.T. duquel il convient de déduire les dépenses à reporter sur l'exercice 2022 : -584,26 € ; soit un besoin de financement de -69 948,63 €.

RECETTES INVESTISSEMENT (en € HT)	CA 2021	CA 2022
<i>Affectation n-1</i>	0,00	0,00
<i>Récupération avance sur marché</i>	0,00	2 107,79
<i>Amortissements</i>	46 049,78	48 932,00
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>46 049,78</b>	<b>51 039,79</b>
DÉPENSES INVESTISSEMENT (en € HT)	CA 2021	CA 2022
Remboursement du capital de la dette	15 000,00	15 000,00
Matériels divers	1 990,62	21 027,44
Travaux	23 078,53	135 195,87
<i>Récupération avance sur marché</i>	0,00	2 107,79
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>40 069,15</b>	<b>173 331,10</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (en € HT)</b>	<b>5 980,63</b>	<b>-122 291,31</b>
Solde antérieur reporté	47 032,05	53 012,68
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>53 012,68</b>	<b>-69 278,63</b>
Recettes reportées		
Dépenses reportées	-584,26	-670,00
<b>Excédent ou besoin de financement</b>	<b>52 428,42</b>	<b>-69 948,63</b>

### Les recettes : 51 039,79 € H.T.

Elles sont issues uniquement d'opérations comptables, à savoir les amortissements des équipements et la récupération d'une avance sur marché.

**Les dépenses : 173 331,10 € H.T.**

- Remboursement emprunt nouveau four (300 K€ sur 20 ans à taux 0 %).... 15 000,00 €
- Travaux de bâtiment : agrandissement de la salle de recueillement .....135 195,87 €
- Acquisition de mobilier pour salle de recueillement ..... 20 727,47 €
- Système de protection (bouton d’alerte près du four) ..... 299,97 €
- Remboursement avance sur marché..... 2 107,79 €

**Les restes à réaliser à reporter sur 2023**

**Dépenses : 670,00 € H.T.**

- Mission CT pour agrandissement de la salle de recueillement ..... 670,00 €